

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 1, 2024

The Standing Senate Committee on Indigenous Peoples met with videoconference this day at 6:50 p.m. [ET] to examine the implementation of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act, 2021 by Canada and First Nations, Inuit and Métis peoples; and, in camera, to examine the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Métis peoples and any other subject concerning Indigenous Peoples.

Senator Brian Francis (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, before we begin, I would like to remind all senators and other meeting participants of the following preventative measures.

To prevent disruptive and potentially harmful audio feedback incidents during our meeting that could cause injuries, we remind all in-person participants to keep their earpieces away from all microphones at all times.

As indicated in the communiqué from the Speaker to all senators on Monday, April 29, the following measures have been taken to help prevent audio feedback incidents.

All earpieces have been replaced by a model that greatly reduces the probability of audio feedback. The new earpieces are black, whereas the former earpieces were grey. Please only use a black approved earpiece.

By default, all unused earpieces will be unplugged at the start of a meeting. When you are not using your earpiece, please place it face down on the middle of the round sticker that you see in front of you on the table where indicated.

Please consult the card on the table for guidelines to prevent audio feedback incidents.

Please ensure you are seated in a manner that increases the distance between microphones.

Participants must only plug their earpieces into the microphone console located directly in front of them.

These measures are in place so we can conduct our business without interruption and to protect the health and safety of all participants, including the interpreters. Thank you all for your cooperation.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 1^{er} mai 2024

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 50 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones de 2021 par le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis et, à huis clos, pour étudier les responsabilités constitutionnelles, politiques et juridiques envers les Premières Nations, les Inuits et les Métis et tout autre sujet concernant les peuples autochtones.

Le sénateur Brian Francis (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, avant de commencer, je voudrais rappeler à tous les sénateurs et aux autres participants à la réunion les mesures de prévention suivantes.

Pour prévenir les incidents de rétroaction acoustique perturbateurs et potentiellement dangereux, susceptibles de causer des blessures, nous rappelons à tous les participants qui sont ici en personne de garder en tout temps leur oreillette éloignée des microphones.

Comme l'indique le communiqué du Président adressé à tous les sénateurs le lundi 29 avril, les mesures suivantes ont été prises pour contribuer à prévenir les incidents de rétroaction acoustique.

Toutes les oreillettes ont été remplacées par un modèle qui réduit considérablement la probabilité d'un effet Larsen. Les nouvelles oreillettes sont noires, alors que les anciennes étaient grises. Veuillez n'utiliser qu'une oreillette noire approuvée.

Par défaut, toutes les oreillettes inutilisées seront débranchées au début d'une réunion. Lorsque vous n'utilisez pas votre oreillette, veuillez la placer face vers le bas, au milieu de l'autocollant sur la table, tel qu'indiqué sur l'image.

Veuillez consulter les cartes sur la table pour connaître les lignes directrices sur la prévention des incidents acoustiques.

Veuillez vous asseoir de manière à augmenter la distance entre les microphones.

Les participants doivent uniquement brancher leurs oreillettes sur la console audio située directement devant eux.

Ces mesures sont mises en place pour que nous puissions mener nos activités sans interruption et pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris les interprètes. Nous vous remercions tous de votre coopération.

I would like to begin by acknowledging that the land on which we gather is the traditional, ancestral and unceded territory of the Anishinaabe Algonquin Nation and is now home to many other First Nations, Métis and Inuit peoples from across Turtle Island.

I'm Mi'kmaq Senator Brian Francis from Epekwitk, also known as Prince Edward Island, and I am Chair of the Standing Senate Committee on Indigenous Peoples.

I will now ask committee members in attendance to introduce themselves.

Senator Arnot: My name is David Arnot, and I'm from Saskatchewan. I live in Treaty 6 territory.

Senator Martin: Hello. Yonah Martin from British Columbia.

Senator McNair: Hello. John McNair from New Brunswick. I'm standing in for Senator Hartling, and I'm from the unceded territories of the Mi'kmaq.

Senator Busson: Good afternoon and welcome. My name is Bev Busson from British Columbia, standing in for Margo Greenwood, who is also from British Columbia.

Senator Tannas: Scott Tannas from Alberta.

Senator Sorensen: Karen Sorensen, Alberta, Treaty 7 territory.

Senator White: Judy White from Newfoundland and Labrador, the ancestral home of the Mi'kmaq.

[*Translation*]

Senator Audette: *Kwe.* I'm Michèle Audette from Nitassinan, in Quebec.

[*English*]

Senator Coyle: Hello. It's good to see you all. I'm Mary Coyle from Antigonish, Nova Scotia, Mi'kma'ki.

The Chair: Today, we will continue our new study to examine the implementation of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act, 2021, also known as UNDA, UNDRIPA and the UNDRIP Act, by Canada and First Nations, Inuit and Métis peoples. The committee is hearing from witnesses to further refine its study topic.

I would now like to introduce our witnesses: from the Métis National Council, Cassidy Caron, President; and from the Native Women's Association of Canada, Lisa J. Smith, Advisor to the President. Thank you both for joining us today.

J'aimerais commencer par reconnaître que le territoire sur lequel nous nous réunissons est le territoire traditionnel, ancestral et non cédé de la nation algonquine anishinaabe et qu'elle abrite aujourd'hui de nombreux autres peuples métis, inuits et des Premières Nations de toute l'île de la Tortue.

Je suis le sénateur mi'kmaq Brian Francis d'Epekwitk, également connu sous le nom d'Île-du-Prince-Édouard, et je suis le président du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

Je demanderais maintenant aux membres du comité de se présenter.

Le sénateur Arnot : Je suis David Arnot, de la Saskatchewan. Je vis sur le territoire visé par le Traité n° 6.

La sénatrice Martin : Bonjour. Yonah Martin, de la Colombie-Britannique.

Le sénateur McNair : Bonjour. John McNair, du Nouveau-Brunswick. Je remplace la sénatrice Hartling, et je suis des territoires non cédés des Mi'kmaqs.

La sénatrice Busson : Bonjour et bienvenue. Je suis Bev Busson, de la Colombie-Britannique, et je remplace Margo Greenwood, qui est également de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

La sénatrice Sorensen : Karen Sorensen, de l'Alberta, du territoire visé par le Traité n° 7.

La sénatrice White : Judy White, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la terre ancestrale des Mi'kmaqs.

[*Français*]

La sénatrice Audette : *Kwe.* Michèle Audette, du Québec, Nitassinan.

[*Traduction*]

La sénatrice Coyle : Bonjour. Je suis heureuse de vous voir tous. Je suis Mary Coyle, d'Antigonish, en Nouvelle-Écosse, Mi'kma'ki.

Le président : Aujourd'hui, nous poursuivons notre étude pour étudier la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones de 2021, aussi connue sous LDNU et LDNUDPA, par le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Le comité entend des témoins pour approfondir son sujet à l'étude.

J'aimerais maintenant présenter nos témoins. Du Ralliement national des Métis, nous accueillons Cassidy Caron, présidente, et de l'Association des femmes autochtones du Canada, nous recevons Lisa J. Smith, conseillère de la présidente. Merci à toutes les deux de vous joindre à nous aujourd'hui.

Witnesses will provide opening remarks of approximately five minutes, which will be followed by a question-and-answer session with senators.

I now invite President Caron to give her opening remarks.

Cassidy Caron, President, Métis National Council: Thank you, Senator Francis. [Indigenous language spoken]. Good evening, everybody. I join you today as the President of the Métis National Council, which has been the recognized national and international representative of the Métis Nation in Canada since 1983.

The Métis National Council is comprised of, and we receive our direct mandate from, democratically elected leadership within the provincial Métis governments currently within the provinces of Saskatchewan, Alberta, Ontario and British Columbia. Since 1983, the Métis National Council's priority has always been and will remain our Métis citizens, and we will continue to advance issues of collective importance in serving the Métis Nation as our original founders intended.

I want to thank the Senate committee for their invitation to discuss the implementation of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act. I also want to recognize that many of us are gathering on unceded territories of Indigenous peoples, recognizing that the Métis National Council's head office is on Algonquin Anishinaabe territory. We're grateful for the stewardship of their traditional and unceded lands that we work from.

Before I begin, I want to point out to everybody that May 5 of this week is Red Dress Day. It is a day to remember and honour missing and murdered Indigenous women, girls and 2SLGBTQIA+ peoples. It's with these thoughts that I'm pleased to be here speaking with all of you today on the successes, challenges and opportunities for improvement with respect to the implementation of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act — or UNDA, as I will refer to it.

The Métis National Council and our Métis governments have been working with several Government of Canada departments to implement various action plan measures, or APMs, in both the "Shared priorities" chapter and the Métis-specific chapter. This work has been done without adequate self-determined funding, and our officials have heard from multiple departments that they do not have the dedicated funding for UNDA implementation. This is a serious barrier for the Métis Nation and Canada to continue to implement the obligations within the action plan.

Les témoins feront une déclaration liminaire d'environ cinq minutes, qui sera suivie d'une période de questions et de réponses avec les sénateurs.

J'invite maintenant la présidente Caron à faire son exposé liminaire.

Cassidy Caron, présidente, Ralliement national des Métis : Merci, sénateur Francis. [*mots prononcés en langue autochtone*]. Bonsoir, tout le monde. Je me joins à vous aujourd'hui en ma qualité de présidente du Ralliement national des Métis, qui a été reconnu comme étant le représentant national et international de la nation des Métis au Canada depuis 1983.

Le Ralliement national des Métis est composé de dirigeants démocratiquement élus au sein des gouvernements provinciaux des Métis qui se trouvent actuellement dans les provinces de la Saskatchewan, de l'Alberta, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Depuis 1983, la priorité du Ralliement national des Métis a toujours été et restera les citoyens métis, et nous continuerons de faire avancer les questions d'importance collective au service de la nation métisse, comme l'ont voulu nos fondateurs.

Je tiens à remercier le comité sénatorial de son invitation à discuter de la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Je tiens également à souligner que bon nombre d'entre nous se réunissent sur les territoires non cédés des peuples autochtones, et que le siège social du Ralliement national des Métis se trouve sur le territoire algonquin anishinaabe. Nous sommes reconnaissants de la gestion de leurs terres traditionnelles et non cédées sur lesquelles nous travaillons.

Avant de commencer, je tiens à rappeler à tous que le 5 mai de cette semaine est la Journée de la robe rouge. Il s'agit d'une journée de commémoration et d'hommage aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQIA+ autochtones disparues et assassinées. C'est dans cet esprit que j'ai le plaisir de m'adresser à vous tous aujourd'hui pour vous parler des réussites, des défis et des possibilités d'amélioration en ce qui concerne la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones — ou LDNU, comme je l'appellerai.

Le Ralliement national des Métis et nos gouvernements métis ont travaillé avec plusieurs ministères du gouvernement du Canada pour mettre en œuvre diverses mesures du Plan d'action, ou MPA, à la fois dans le chapitre sur les priorités partagées et le chapitre sur les Métis. Ce travail a été effectué sans financement autodéterminé adéquat, et nos représentants ont appris de plusieurs ministères qu'ils ne disposaient pas du financement nécessaire à la mise en œuvre de la LDNU. Il s'agit là d'un obstacle important à la poursuite de la mise en œuvre des obligations du Plan d'action par la nation métisse et le Canada.

In discussion with departments, the Métis National Council and our Governing Members officials have been repeatedly informed by federal officials that they lack a clear mandate to undertake the work. This is concerning and poses another significant challenge to implementation.

Section 5 of UNDA states:

The Government of Canada must, in consultation and cooperation with Indigenous peoples, take all measures necessary to ensure that the laws of Canada are consistent with the Declaration.

The Métis Nation has faced significant structural barriers in addition to the lack of commitment to understanding what full consultation and cooperation means in practice pursuant to section 5 of UNDA.

I want to make our position clear. “Consultation and cooperation” is not broad engagement. Federal officials took that position before this honourable committee on February 27, and the Métis National Council respectfully disagrees. However, Canada and the Métis Nation have made some progress on the implementation of UNDA, most notably on the Métis action plan measure 10 and the development of the Canada-Métis Nation principles of co-development. These principles ensure there is a mechanism in place that provides for a unified, whole-of-government understanding and approach to the implementation of section 5 of UNDA, as well as the requisite threshold for consultation and cooperation.

The principles set out how the Métis Nation and Canada can co-develop law and policy together equitably in a manner that fulfills Canada’s obligation and upholds Métis people’s inherent right to self-determination. The principles represent a significant development guiding how the parties will work together on joint initiatives, including draft legislation, statutory or periodic review of legislation, regulations and content for policies, programs and services, those that flow from the implementation of the UN declaration in particular.

I last spoke to this committee in December 2023 about the importance of action plan measure 19. It’s incredibly disappointing that, unfortunately, I can offer you no substantive update on the implementation of this measure. Over three months later, Canada and the Métis Nation are no closer to establishing a mechanism, which is necessary for implementing UNDRIP and advancing reconciliation. It is the position of the Métis National Council that this mechanism be Indigenous led, distinctions based and informed by Indigenous customs and legal understandings.

En discussion avec les ministères, le Ralliement national des Métis et nos membres dirigeants ont été informés à plusieurs reprises par des fonctionnaires qu’ils n’avaient pas de mandat clair pour entreprendre ce travail. Cette situation est préoccupante et pose un autre problème important pour la mise en œuvre.

L’article 5 de la LDNU prévoit ce qui suit :

Le gouvernement du Canada, en consultation et en collaboration avec les peuples autochtones, prend toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que les lois fédérales soient compatibles avec la Déclaration.

La nation métisse a été confrontée à d’importants obstacles structurels en plus du manque d’engagement à comprendre ce que signifient en pratique une consultation et une coopération pleines et entières, conformément à l’article 5 de la LDNU.

Je tiens à ce que notre position soit claire : la consultation et la coopération ne constituent pas un engagement général. Les fonctionnaires ont adopté cette position devant cet honorable comité le 27 février, et le Ralliement national des Métis n’est respectueusement pas d’accord. Toutefois, le Canada et la nation métisse ont réalisé certains progrès dans la mise en œuvre de la LDNU, notamment en ce qui concerne la mesure 10 du Plan d’action pour les Métis et l’élaboration de principes d’élaboration conjointe entre le Canada et la nation métisse. Ces principes garantissent l’existence d’un mécanisme qui permet une compréhension et une approche unifiées et pangouvernementales de la mise en œuvre de l’article 5 de la LDNU, ainsi que le seuil requis pour la consultation et la coopération.

Les principes énoncent comment la nation métisse et le Canada peuvent élaborer conjointement les lois et les politiques de manière équitable, tout en respectant l’obligation du Canada et le droit inhérent des Métis à l’autodétermination. Les principes représentent un outil qui oriente la façon dont les parties travailleront ensemble sur des initiatives conjointes, y compris des projets de loi, des examens législatifs ou périodiques des lois, des règlements et du contenu des politiques, des programmes et des services, ceux qui découlent de la mise en œuvre de la Déclaration de l’ONU en particulier.

La dernière fois que j’ai pris la parole à ce comité, c’était en décembre 2023 pour souligner l’importance de la mesure 19 du Plan d’action. Il est incroyablement décevant de constater que, malheureusement, je ne peux vous fournir aucune mise à jour importante sur la mise en œuvre de cette mesure. Plus de trois mois plus tard, le Canada et la nation métisse ne sont pas plus près d’établir un mécanisme, qui est nécessaire à la mise en œuvre de la DNUDPA et à la progression de la réconciliation. Le Ralliement national des Métis est d’avis que ce mécanisme doit être dirigé par les Autochtones, fondé sur les distinctions et informé par les coutumes et les interprétations juridiques.

With that, I want to thank you for having me here today. I look forward to the discussion that will ensue.

Thank you.

The Chair: Thank you, President Caron. I now invite Ms. Smith to give her opening remarks.

Lisa J. Smith, Advisor to the President, Native Women's Association of Canada: Hello, honourable committee members and President Caron. It is a pleasure to speak to you today from St. John's, Newfoundland and Labrador, the land of the Beothuk. I will outline the significance of the action plan for the Native Women's Association of Canada, or NWAC, and the people we serve.

I will talk about challenges, successes, opportunities to improve and gaps.

The significance — *The Final Report of the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls* in part discusses the importance of UNDRIP in respecting and making space for Indigenous self-determination and self-governance; the free, prior and informed consent of Indigenous peoples to all decision-making processes that affect them; eliminating gender discrimination in the Indian Act; and so on.

If implemented in a good way, the action plan will uphold the human security of women, girls, two-spirit, transgender and gender-diverse people. When I say “Indigenous women and gender-diverse,” that is inclusive.

What are the challenges? Throughout the drafting phase of the action plan, NWAC's persistent reminders to the Government of Canada to include precise language related to Indigenous women's issues underscored the enduring challenge of securing sufficient representation and consideration for their concerns.

Many critical Indigenous women's issues have yet to be specifically addressed in the action plan. Deep-rooted, systemic barriers have hindered Indigenous women's organizations' involvement during the drafting phase, with NWAC experiencing delays in receiving the draft action plan compared to other Indigenous organizations.

The reluctance to embrace Indigenous women's organizations' active engagement perpetuates marginalization and undermines the potential for inclusive and comprehensive policy development.

Sur ce, je tiens à vous remercier de me recevoir ici aujourd'hui. Je me réjouis de la discussion qui suivra.

Merci.

Le président : Merci, madame la présidente Caron. J'invite maintenant Mme Smith à faire sa déclaration liminaire.

Lisa J. Smith, conseillère de la présidente, Association des femmes autochtones du Canada : Bonjour, mesdames et messieurs les membres du comité et madame la présidente Caron. C'est un plaisir de vous parler aujourd'hui depuis St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador, la terre des Béothuks. Je vais vous expliquer l'importance du Plan d'action pour l'Association des femmes autochtones du Canada, ou AFAC, et pour les personnes que nous servons.

Je parlerai des défis, des réussites, des occasions d'apporter des améliorations et des lacunes.

Le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées traite en partie de l'importance de la DNUDPA pour le respect de l'autodétermination et de l'autonomie des peuples autochtones et la création d'un espace à cet effet; du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause des peuples autochtones à tous les processus décisionnels qui les concernent; et de l'élimination de la discrimination fondée sur le sexe dans la Loi sur les Indiens, etc.

S'il est mis en œuvre adéquatement, le Plan d'action garantira la sécurité des femmes, des jeunes filles, des personnes bispirituelles, des transgenres et des personnes de diverses identités de genre. Quand je parle des femmes et des personnes de diverses identités de genre autochtones, c'est inclusif.

Quels sont les défis? Tout au long de l'étape de la rédaction du Plan d'action, les rappels persistants de l'AFAC au gouvernement du Canada d'inclure un libellé précis lié aux questions des femmes autochtones ont mis en évidence le défi permanent d'assurer une représentation et une prise en considération suffisantes de leurs préoccupations.

De nombreuses questions cruciales concernant les femmes autochtones n'ont pas encore été précisément abordées dans le Plan d'action. Des obstacles systémiques profondément ancrés ont entravé la participation des organisations de femmes autochtones à l'étape de la rédaction, l'AFAC ayant reçu le projet de plan d'action plus tardivement que les autres organisations autochtones.

La réticence à accepter l'engagement actif des organisations de femmes autochtones perpétue la marginalisation et sape le potentiel d'élaboration de politiques inclusives et exhaustives.

The Government of Canada's imposition of tight deadlines on NWAC often challenges its ability to produce timely and comprehensive responses.

Furthermore, several of NWAC's proposals were not included in the final action plan.

But what are the successes? In terms of Indigenous women's leadership, the inclusion of measures in the action plan that recognize the leadership and advocacy efforts of Indigenous women's organizations and communities represents a noteworthy achievement — namely, measures 69 and 70.

The action plan reflects the gender-based disparities that Indigenous women, girls, two-spirit, transgender and gender-diverse people encounter, such as over-incarceration, the Missing and Murdered Indigenous Women and Girls, or MMIWG, crisis, gender-based violence, membership discrimination and systemic racism in our health care system.

In terms of opportunities, by investing in capacity building, Indigenous women's organizations can facilitate greater participation of Indigenous women in decision-making processes at all levels.

Establishing robust, Indigenous-led mechanisms for monitoring, evaluating and reporting on the implementation progress of the action plan presents a crucial opportunity for accountability and transparency. NWAC emphasizes the importance of establishing clear benchmarks and indicators to accurately assess the impact of the action plan.

By prioritizing accountability mechanisms, Canada can demonstrate its commitment to effective implementation.

NWAC believes a section on Indigenous women and gender-diverse people's priorities must also be included. According to subsection 35(4) of the Constitution Act, 1982, both men and women are entitled to the same Aboriginal and treaty rights. Numerous studies conducted in Canada reveal that Indigenous women and gender-diverse people face considerably more disadvantages than their cis male counterparts and are worthy of unique protection.

What are the gaps? While the action plan frequently references a gender-based lens, it lacks gender-specific solutions led by Indigenous women to address the unique challenges faced by Indigenous women and girls.

Les délais serrés qu'impose le gouvernement du Canada à l'AFAC remettent souvent en question sa capacité à produire des réponses complètes en temps voulu.

En outre, plusieurs propositions de l'AFAC n'ont pas été incluses dans le Plan d'action final.

Mais quelles sont les réussites? En ce qui concerne le leadership des femmes autochtones, l'inclusion des mesures dans le Plan d'action reconnaît que le leadership et les efforts de défense des intérêts des organisations et des communautés de femmes autochtones représentent une réussite digne de mention — à savoir les mesures 69 et 70.

Le Plan d'action reflète les disparités fondées sur le genre auxquelles sont confrontées les femmes, les filles, les personnes bispirituelles, les transgenres et les personnes de diverses identités de genre autochtones, telles que l'incarcération excessive, la crise des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées, ou FFADA, la violence fondée sur le sexe, la discrimination fondée sur l'appartenance et le racisme systémique dans notre système de soins de santé.

En ce qui concerne les occasions, en investissant dans le renforcement des capacités, les organisations de femmes autochtones peuvent faciliter une plus grande participation des femmes autochtones aux processus de prise de décisions à tous les niveaux.

La mise en place de mécanismes solides dirigés par des Autochtones pour surveiller, évaluer et communiquer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action constitue une occasion cruciale pour la reddition de comptes et la transparence. L'AFAC souligne l'importance d'établir des repères et des indicateurs clairs afin d'évaluer avec précision l'incidence du Plan d'action.

En accordant la priorité aux mécanismes de reddition de comptes, le Canada peut démontrer son engagement à l'égard d'une mise en œuvre efficace.

L'AFAC estime qu'une section sur les priorités des femmes et des personnes de diverses identités de genre autochtones doit également être incluse. Selon le paragraphe 35(4) de la Loi constitutionnelle de 1982, les hommes et les femmes ont les mêmes droits ancestraux et issus de traités. De nombreuses études menées au Canada révèlent que les femmes autochtones et les personnes de diverses identités de genre sont beaucoup plus désavantagées que leurs homologues masculins et qu'elles méritent une protection particulière.

Quelles sont les lacunes? Bien que le Plan d'action fasse fréquemment référence à une optique d'équité entre les sexes, il n'y a pas suffisamment de solutions sexospécifiques dirigées par des femmes pour relever les défis particuliers auxquels sont confrontées les femmes et les filles autochtones.

Despite the adoption of the UNDRIP Act and the publication of the action plan, a critical gap exists in the absence of legislative mechanisms to enforce its provisions.

NWAC advocates for the development of a robust legal framework that upholds the rights of Indigenous peoples and holds governments accountable for their implementation. For instance, the establishment of an UNDRIP administrative tribunal could provide a mechanism for Indigenous peoples to seek recourse and address violations of their rights in a legal context. What is a right without a remedy?

The action plan lacks clarity on how implementation success will be monitored and evaluated, as well as the key indicators for measuring progress.

Without clear timelines, it becomes challenging to track milestones, identify areas for improvement and ensure timely implementation of initiatives outlined in the action plan.

To reiterate, NWAC would like to see more specific references throughout the action plan to Indigenous women, girls and gender-diverse people as a gender-based marginalized group whose rights are worthy of protection. Thank you.

The Chair: Thank you, Ms. Smith. We'll now move on to questions from senators, starting with the deputy chair.

Senator Arnot: My first question is to President Caron; I also have a second question for Ms. Smith from NWAC.

President, how do you envision the Métis National Council using the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act to support Métis communities? I'm interested in your strategies for preserving Métis culture and language. I'm also interested in measure 19, which you've spoken about. I've asked many witnesses about that, because I believe it offers a powerful opportunity to have a really effective mechanism, the likes of which we haven't seen before. If you can comment on that, I'd appreciate it.

Ms. Smith, similarly, as a lawyer, do you believe the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act can leverage and advance the rights and interests of Indigenous women both in Canada and internationally? Does it have adequate teeth? What do you need to fully realize the strategies NWAC wants to implement? Third, if you get a chance, I'd like you to comment on measure 19, the dispute resolution mechanism, which would be Indigenous led and should be a focus, because it does have a lot of opportunities in it. That's my comment, but I'd like to hear your answers on those issues.

Malgré l'adoption de la Loi sur la DNUDPA et la publication du Plan d'action, l'absence de mécanismes législatifs pour faire respecter ses dispositions constitue une lacune importante.

L'AFAC plaide pour l'élaboration d'un cadre juridique solide qui défend les droits des peuples autochtones et tienne les gouvernements responsables de leur mise en œuvre. Par exemple, la création d'un tribunal administratif des droits de la personne des peuples autochtones pourrait fournir un mécanisme permettant aux peuples autochtones d'exercer un recours et de faire face aux violations de leurs droits dans un contexte juridique. Qu'est-ce qu'un droit sans recours?

Le Plan d'action manque de clarté sur la manière dont le succès de la mise en œuvre sera surveillé et évalué, ainsi que sur les indicateurs clés permettant de mesurer les progrès accomplis.

Sans délai clair, il devient difficile de suivre les étapes, de cibler les domaines à améliorer et de garantir la mise en œuvre en temps voulu des initiatives décrites dans le Plan d'action.

Pour réitérer, l'AFAC aimerait voir des références plus précises dans le plan d'action aux femmes, aux filles et aux personnes de diverses entités de genre autochtones en tant que groupe marginalisé fondé sur le genre dont les droits méritent d'être protégés. Merci.

Le président : Merci, madame Smith. Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs, en commençant avec le vice-président.

Le sénateur Arnot : Ma première question s'adresse à la présidente Caron. J'ai également une deuxième question pour Mme Smith de l'AFAC.

Madame la présidente, comment envisagez-vous que le Ralliement national des Métis utilise la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones pour soutenir les communautés métisses? J'aimerais connaître vos stratégies pour préserver la culture et la langue métisses. Je m'intéresse également à la mesure 19, dont vous avez parlé. J'ai interrogé de nombreux témoins à ce sujet, car je crois qu'elle offre une excellente occasion de mettre en place un mécanisme vraiment efficace, comme nous n'en avons jamais vu auparavant. Si vous pouvez faire des observations à ce sujet, je vous en serais reconnaissant.

Madame Smith, de même, en tant qu'avocate, pensez-vous que la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones peut servir de levier et faire progresser les droits et les intérêts des femmes autochtones, tant au Canada qu'au niveau international? A-t-elle suffisamment de pouvoirs? De quoi avez-vous besoin pour réaliser pleinement les stratégies que l'AFAC veut mettre en œuvre? Troisièmement, si vous en avez l'occasion, j'aimerais que vous fassiez vos observations sur la mesure 19, le mécanisme de règlement des différends, qui serait dirigé par les Autochtones et qui devrait faire l'objet d'une

Ms. Caron: Thank you, Senator Arnot. It's great to see you. Broadly speaking, regarding how UNDRIP can be applied to continue the Métis Nation's work within revitalization of culture and language, ultimately, UNDRIP provides us a tool for self-determination and the opportunity to do just that with regard to cultural and language revitalization. There are a number of action plan measures, of course, within the Métis-specific chapter that we have highlighted as priorities, but we also developed different action plan measures jointly with Inuit Tapiriit Kanatami, or ITK, the Assembly of First Nations, or AFN, and the Government of Canada that would contribute to the work of revitalization and the promotion of culture and language.

Specifically, the action plan measure around the repatriation of cultural items is significant in our journey of revitalizing our culture and language. These historic, culturally significant, traditional items that are no longer within our communities tell a unique story about who we are as a people. It tells a unique story about the time when these items were created or used, and we don't have access to those items right now.

Repatriation and rematriation, which a lot of our community members talk about, are part of that journey and embedded within UNDRIP and the action plan.

Speaking to action plan measure 19, I mentioned that I was here speaking to you in December about its importance. Unfortunately, we've seen no further commitment from the Government of Canada to continue to develop this. It was during the development of the action plan that the Métis National Council was engaged in multilateral negotiations with Canada, but also working with ITK, AFN and many federal departments on action plan measure 19. The Métis National Council worked with Inuit Tapiriit Kanatami on a position paper which outlines our views on the mandate, jurisdiction and structure of an Indigenous human rights institution. We would be pleased to share that with this committee.

There are so many benefits to an independent Indigenous human rights tribunal; ensuring that the laws are consistent with UNDRIP is just one.

As Lisa mentioned, there is no right without remedy or recourse. We must have that accountability mechanism. Action plan measure 19 is crucial to ensuring that the full implementation of UNDRIP is done in a good way.

Department of Justice Canada is responsible for implementing that measure, and it was understood that legislation would be required. So, aside from the Métis-specific chapter of the action

attention particulière parce qu'il offre de nombreuses possibilités. C'est mon observation, mais j'aimerais entendre vos réponses sur ces questions.

Mme Caron : Merci, sénateur Arnot. Je suis ravi de vous voir. De façon générale, la DNUDPA peut être appliquée pour poursuivre le travail des nations métisses dans la revitalisation culturelle et linguistique. Il y a un certain nombre de mesures prévues dans le plan d'action, bien entendu, en lien avec le chapitre concernant les Métis que nous avons jugées prioritaires, mais nous avons également élaboré différentes mesures du plan d'action conjointement avec l'Inuit Tapiriit Kanatami, ou l'ITK, l'Assemblée des Premières Nations et le gouvernement du Canada qui contribueraient au travail de revitalisation et de promotion de la culture et de la langue.

Plus précisément, la mesure du plan d'action concernant le rapatriement des objets culturels est importante dans nos démarches pour revitaliser notre culture et notre langue. Ces objets historiques, traditionnels et importants sur le plan culturel qui ne se trouvent plus dans nos communautés racontent une histoire unique sur notre identité en tant que peuple. Ils racontent une histoire unique sur l'époque où ces objets ont été créés ou utilisés, et nous n'avons pas accès à ces objets à l'heure actuelle.

Le rapatriement et le ramatriement, dont bon nombre des membres de nos communautés parlent, font partie de ce cheminement et font partie de la DNUDPA et du plan d'action.

En ce qui concerne la mesure 19 du plan d'action, j'ai mentionné que je vous avais parlé de son importance en décembre. Malheureusement, le gouvernement du Canada ne s'est pas engagé à poursuivre l'élaboration de ce plan. C'est pendant l'élaboration du plan d'action que le Ralliement national des Métis a participé à des négociations multilatérales avec le Canada, tout en travaillant avec l'ITK, l'APN et de nombreux ministères fédéraux sur la mesure 19 du plan d'action. Le Ralliement national des Métis a collaboré avec l'Inuit Tapiriit Kanatami à l'élaboration d'un document de synthèse qui expose notre point de vue sur le mandat, la compétence et la structure d'une institution autochtone de défense des droits de la personne. Nous serions ravis de remettre ce document à ce comité.

Il y a de nombreux avantages d'avoir un tribunal indépendant des droits de la personne des Autochtones, notamment garantir que les lois sont conformes à la DNUDPA.

Comme Mme Smith l'a mentionné, il n'y a pas de droit sans recours. Il faut ce mécanisme de reddition de comptes. La mesure 19 du plan d'action est essentielle pour veiller à ce que la mise en œuvre complète de la DNUDPA se fasse adéquatement.

Le ministère de la Justice du Canada est responsable de mettre en œuvre cette mesure, et il était entendu qu'une loi serait nécessaire. Donc, outre le chapitre du plan d'action consacré aux

plan, measure 19 is a priority for the Métis National Council. We're hoping to see a commitment for legislation establishing this mechanism before 2025.

A final comment on that is that it must be Indigenous led. I'm glad that we have the opportunity to speak to you again about action plan measure 19. We thought it would be one of the first ones out of the gate, but unfortunately we've seen no movement on it.

Senator Arnot: Thank you.

Ms. Smith: Thank you for the excellent questions. As a lawyer, I celebrate UNDRIP because of section 5, which discusses alignment of all policy and legislation. If we truly do that, we can protect our rights as Indigenous peoples.

There are other factors here. NWAC really believes that an UNDRIP non-derogation clause should be put into the Interpretation Act, for example, and perhaps we need to put UNDRIP in our Constitution to have that added protected right.

We must also realize that when we're talking about UNDRIP, it is the minimum — the floor — of human rights. Also, what NWAC really did push was specific references to specific issues so that there is that practicality to enforcing UNDRIPA. For example, we made specific references to forced sterilization. We want to make it easier for Indigenous women to avail of ultrasounds to see if they have been sterilized without their consent. We want to make a world where there are more Indigenous women entering the health care system and that sort of thing — so really seeing it from a bottom-up perspective.

I'll give you an example of something that the government didn't accept in their action plan that NWAC put forward, to show you where this can advance NWAC's priorities.

Measure 3 states:

Where a statute requires periodic review, responsible departments will conduct that review in a manner that ensures consistency with the UN Declaration . . .

NWAC wanted the words “. . . and responsive to a culturally relevant, gender-based analysis” added to this.

Legally, we've done a culturally relevant, gender-based analysis on UNDRIPA, and we are constantly monitoring legislation in this country. We're not seeing subsection 35(4) of the Constitution, which protects equal rights for both genders, being applied here. So, we feel this is another avenue whereby we can really protect the human security and minimum human rights of our women.

Métis, la mesure 19 est une priorité pour le Ralliement national des Métis. Nous espérons qu'un engagement en faveur d'une loi qui établit ce mécanisme sera pris avant 2025.

Pour terminer, je dirais que cela doit être dirigé par les Autochtones. Je suis ravie d'avoir une autre occasion de vous parler de la mesure 19 du plan d'action. Nous pensons que ce serait l'une des premières à être mises en œuvre, mais nous n'avons vu aucun progrès à cet égard, malheureusement.

Le sénateur Arnot : Merci.

Mme Smith : Je vous remercie de ces excellentes questions. En tant qu'avocate, je célèbre la DNUDPA en raison de la partie 5, qui traite de l'harmonisation de l'ensemble des politiques et des mesures législatives. Y parvenir réellement nous permettrait de protéger nos droits en tant que peuples autochtones.

Il y a d'autres facteurs. L'AFAC croit fermement qu'une disposition de non-dérogation à la DNUDPA devrait être incluse dans la loi d'interprétation, par exemple. Il pourrait être pertinent d'inclure la DNUDPA dans notre Constitution afin d'avoir un droit protégé supplémentaire.

Il faut aussi comprendre qu'en ce qui concerne les droits de la personne, la DNUDPA est un minimum, un plancher. En outre, l'AFAC a vraiment poussé pour l'inclusion de références précises à des questions précises pour assurer la faisabilité de l'application de la Loi sur la DNUDPA. Par exemple, nous avons spécifiquement fait référence à la stérilisation forcée. Nous voulons ainsi faciliter l'accès des femmes autochtones à un échographie pour déterminer si elles ont été stérilisées sans leur consentement. Notre objectif est que plus de femmes autochtones accèdent au système de santé, etc.

Je vais vous donner un exemple d'une de nos propositions qui pourrait promouvoir les priorités de l'AFAC, mais que le gouvernement n'a pas acceptée pour son plan d'action.

La mesure 3 se lit comme suit :

Si une loi exige un examen périodique, les ministères responsables mèneront cet examen de manière à assurer la compatibilité de cette loi avec la Déclaration des Nations Unies...

L'AFAC souhaitait ajouter ce qui suit : « ... et en tenant compte d'une analyse comparative entre les sexes adaptée à la culture ».

Sur le plan juridique, nous avons effectué une analyse comparative entre les sexes tenant compte des différences culturelles de la Loi sur la DNUDPA, et nous assurons un suivi constant de la législation au pays. Nous constatons que le paragraphe 35(4) de la Constitution, qui garantit les droits également aux personnes des deux sexes, n'est pas appliqué ici. Par conséquent, nous pensons qu'il s'agit d'une autre façon de

Finally, in Reference re An Act respecting First Nations, Inuit and Métis children, youth and families, 2024 SCC 5, we see in paragraph 3:

The framework serving as the foundation for this reconciliation initiative by Parliament is the *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*

I say that because I heard from experts we engaged with that we are seeing a big push from the government about how that this is all about reconciliation, as opposed to Indigenous peoples enjoying their human rights. There is a shift in the narrative here that sometimes gets in the way.

I also heard in that same engagement session that some folks don't like the word "implementation," and that was the first time I heard this. To them, it seems like a top-down approach, whereas enforcing UNDRIP is a bottom-up approach. Thank you.

Senator Coyle: Thank you to both of our witnesses. I would like to hear, first of all, from President Caron. Good to see you. I'd love to hear a little more about these principles of co-development that you've talked about. You're encouraged with the progress there, but I would like to know about those principles in a little more luminous detail, if you could tell us about them: the essence of those principles, how they were — hopefully — co-developed and how they will actually be used.

Ms. Caron: It's great to see you as well, Senator Coyle. The principles of co-development were one of the action plan's measures that the Métis National Council put into our specific Métis chapter. Where we're at with our principles of co-development right now is that we're working through this process at our permanent bilateral mechanism — or PBM — table, which was established by the Canada-Métis Nation Accord in 2017. The principles of co-development essentially lay out the ways that the Métis National Council will continue to work with the Government of Canada. "Co-development" is somewhat of a buzz word right now within the Government of Canada. Even when we come to parliamentary committees, Senate committees, we often get the question: Was this piece of legislation, policy or program co-developed with the Métis Nation?

We sought to determine and define what "co-development" for the Métis Nation actually was. So, we outlined that for our government partners, and we've been working with a number of different government departments for the last two to three years to finalize what these co-development principles are. I will say that, yes, they are co-development principles. We did have to wiggle a little bit. There were other areas of the co-development

réellement protéger la sécurité et les droits de la personne minimaux de nos femmes.

Enfin, dans le Renvoi relatif à la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis, 2024 CSC 5, au paragraphe 3, on lit ce qui suit :

Le cadre servant d'assise à cette initiative de réconciliation entamée par le Parlement est la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones...

Je le mentionne, car selon des experts que nous avons consultés, le gouvernement insiste pour dire que c'est une question de réconciliation, et non du plein exercice des droits de la personne par les peuples autochtones. Il y a là un changement de discours qui est parfois nuisible.

J'ai aussi entendu dire, lors de cette même séance de mobilisation, que certaines personnes n'aimaient pas le terme « mise en œuvre ». C'était la première fois que j'entendais cela. Pour eux, cela semble une approche descendante, alors que l'application de la DNUDPA est une approche ascendante. Merci.

La sénatrice Coyle : Je remercie nos deux témoins. J'aimerais d'abord entendre Mme Caron. C'est un plaisir de vous voir. J'aimerais en savoir davantage sur les principes de l'élaboration conjointe dont vous avez parlé. Vous êtes encouragée par les progrès à cet égard, mais j'aimerais avoir plus de détails sur ces principes, si possible, soit sur les fondements de ces principes, la façon dont ils ont été élaborés conjointement — espérons-le — et dont ils seront utilisés.

Mme Caron : Je suis également ravie de vous voir, sénatrice Coyle. Les principes de l'élaboration conjointe font partie des mesures du plan d'action que le Ralliement national des Métis a incluses dans le chapitre portant sur les Métis. À cet égard, nous travaillons actuellement sur ce processus à la table du mécanisme bilatéral permanent, ou MBP, qui a été établi par l'Accord Canada-Nation métisse, en 2017. Essentiellement, les principes de l'élaboration conjointe définissent les modalités de la collaboration entre le Ralliement national des Métis et le gouvernement du Canada. L'expression « élaboration conjointe » est une expression en vogue au sein de l'appareil gouvernemental canadien actuellement. On nous pose souvent la question, même lors de nos comparutions en comité parlementaire, devant les comités sénatoriaux : cette mesure législative, cette politique ou ce programme ont-ils été élaborés en collaboration avec la nation métisse?

Nous avons cherché à déterminer et à définir ce que signifie « élaboration conjointe » pour la nation métisse. Nous avons donc défini cette notion pour nos partenaires gouvernementaux. Au cours des deux ou trois années, nous avons travaillé avec divers ministères pour définir ces principes de l'élaboration conjointe. Je dirai que ce sont effectivement des principes de l'élaboration conjointe. Nous avons dû faire preuve de souplesse

principles where we would like to see stronger language. We have received endorsement from our permanent bilateral mechanism table. The ministers who are responsible for the priority areas that we're focused on at that PBM table right now, as well as our Métis Nation leadership, have endorsed the co-development principles.

We are at a stage where we're going to be receiving sign-off from the Prime Minister this spring at our Canada-Métis Nation Summit. Once that's done, we will be looking for a cabinet directive from the Prime Minister to actually implement these co-development principles.

Once we have that, there will no longer be an excuse for the government to say they didn't co-develop because they don't know what "co-develop with the Métis Nation" actually meant. This provides us with some strong guidelines on what that is.

We're at the implementation stage for co-development principles. We've agreed on using them in certain areas, including health at this point. When we get to the development of Indigenous health legislation, we will be using these co-development principles as the test case — that first piece of legislation that we'll be co-developing.

That's where we are. Once we receive that endorsement from the Prime Minister, we'll be happy to share all those co-development principles with all of you as well, and would gladly invite you to be champions of those co-development principles alongside us.

Senator Coyle: You can't share them with us yet, obviously. You're going to share them with us once both you and the Prime Minister have signed off. Is that correct?

Ms. Caron: I will check with my team to see if we can share a copy with you. They're pretty much in the final stage. As I said, they've been endorsed by our leaders' table at the PBM. I'll check with my team to see if we can share them at the stage they're at now, but once they're signed off on by the Prime Minister, for sure. We're hoping that will be before the end of this session, so in May or June. You will have those very soon, if not immediately.

Senator Coyle: That would be very helpful.

Senator Sorensen: My first question is directed to Ms. Smith. One of the First Nations priorities in the action plan is the eventual abolition of the Indian Act. The Indian Act has distinctly negative impacts on Indigenous women, leading to ongoing issues like second-generation cut-off.

à certains égards, et nous aurions souhaité un langage plus fort pour certains éléments de ces principes. Nous avons reçu l'aval de la table du mécanisme bilatéral permanent. Les ministres responsables des domaines prioritaires sur lesquels la table du MBP se concentre actuellement et les dirigeants de la nation métisse ont adopté les principes de l'élaboration conjointe.

Nous en sommes maintenant à l'étape de l'approbation du premier ministre, lors du Sommet Canada-Nation métisse, au printemps. Par la suite, nous chercherons à obtenir du premier ministre une directive du Cabinet pour mettre en œuvre ces principes de l'élaboration conjointe.

Lorsque nous aurons cette directive, le gouvernement ne pourra plus invoquer l'excuse qu'il ignorait la signification d'« élaboration conjointe avec la nation métisse » pour expliquer l'absence d'élaboration conjointe. Cela nous donne une définition claire.

Nous sommes rendus à l'étape de la mise en œuvre des principes de l'élaboration conjointe. Nous avons convenu de les appliquer à certains domaines, dont la santé, à ce moment-ci. L'élaboration de la mesure législative sur la santé des Autochtones — une première en son genre — représentera un essai type pour l'application des principes d'élaboration conjointe.

Voilà où nous en sommes. Lorsque nous aurons reçu l'aval du premier ministre, nous serons ravis de vous transmettre ces principes d'élaboration conjointe également, et nous vous inviterons volontiers à vous faire les champions de ces principes d'élaboration conjointe avec nous.

La sénatrice Coyle : Vous ne pouvez évidemment pas nous les transmettre pour le moment, mais vous le ferez lorsque le premier ministre et vous les aurez approuvés, est-ce bien cela?

Mme Caron : Je vais vérifier auprès de mon équipe s'il est possible de vous transmettre une copie. Ils sont pratiquement à la dernière étape. Comme je l'ai dit, ils ont été approuvés par nos dirigeants à la table du MBP. Je vais demander à mon équipe s'il est possible de vous transmettre la version actuelle, mais nous vous les ferons assurément parvenir après leur approbation par le premier ministre. Nous espérons que ce sera avant la fin de la présente session, donc en mai ou en juin. Vous les aurez très bientôt, sinon immédiatement.

La sénatrice Coyle : Ce serait très utile.

La sénatrice Sorensen : Ma première question s'adresse à Mme Smith. Une des priorités des Premières Nations, dans le plan d'action, est l'éventuelle abolition de la Loi sur les Indiens, une loi qui a eu des répercussions particulièrement négatives sur les femmes autochtones, ce qui a entraîné des problèmes persistants, notamment la règle d'exclusion de la seconde génération.

Do you believe the abolition of the act would be beneficial to Indigenous women today?

The second part of the question is this: Will the remaining inequities in the Indian Act need to be addressed before the act itself could be abolished?

Ms. Smith: Thank you. That's an excellent question. I celebrated the day that UNDRIPA received Royal Assent. I said, "Oh my gosh, how are we going to move beyond the Indian Act?" because it obviously does not align. It is a very colonial, harmful act. We even have the Human Rights Council saying it is one of the more racist instruments in Canada.

There is a bill before Parliament, Bill C-38, An Act to amend the Indian Act (new registration entitlements). NWAC had an engagement session with a lot of folks from coast to coast to coast. We kept hearing the same thing: That bill does not go far enough. You even referenced the second-generation cut-off rule. So, we have a lot of work to do.

We're still seeing harm from the Indian Act, even since Bill S-3, because there are still people living in this country who have mothers who have been disenfranchised by the Indian Act and who are now removed from their culture as women. So we're still seeing the harm.

It is a big discussion. I have a lot of faith that we can move beyond it. We do have to massage some fears in a lot of communities because it is all we know. I know the Senate did a wonderful study on the Indian Act, but we have to work together to move beyond it and ensure that we're not leaving anyone behind when we do so.

Senator Sorensen: Ms. Caron, it's lovely to see you.

I want to follow up on Senator Coyle's question to you from you were discussing co-development principles. "Co-development" has become a word we are using and overusing, as we are with "consultation." I would be very interested to know about the process you just described to come up with co-development principles that everybody understands. Is any work being done like that around the word "consultation," that is, what actual consultation is?

I'll direct this to you, President Caron, and I don't know whether Ms. Smith has a comment on that as well.

Selon vous, l'abolition de cette loi serait-elle bénéfique pour les femmes autochtones d'aujourd'hui?

La deuxième partie de la question est la suivante : faudra-t-il remédier aux iniquités restantes dans la Loi sur les Indiens avant d'abolir la loi elle-même?

Mme Smith : Je vous remercie. C'est une excellente question. Le jour où la Loi sur la DNUDPA a reçu la sanction royale, je me suis réjouie. J'ai dit : « Oh, mon Dieu, comment pourrions-nous aller au-delà de la Loi sur les Indiens? », car de toute évidence, elle ne cadre pas avec cela. C'est une loi très coloniale et néfaste. Le Conseil des droits de l'homme a même déclaré qu'il s'agit d'un des instruments les plus racistes au Canada.

Le Parlement est saisi d'un projet de loi, le projet de loi C-38, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (nouveaux droits à l'inscription). L'AFAC a organisé une séance de mobilisation avec de nombreuses personnes d'un océan à l'autre. Les commentaires abondaient toujours dans le même sens : ce projet de loi ne va pas assez loin. Vous avez même fait référence à la règle d'exclusion de la seconde génération. Donc, il reste beaucoup de travail à faire.

La Loi sur les Indiens continue de causer du tort, même depuis le projet de loi S-3, parce que dans ce pays, il y a toujours des gens dont la mère a été privée de ses droits par la Loi sur les Indiens et qui, en tant que femme, a été arrachée à sa culture. Donc, nous voyons toujours les préjugés.

C'est une importante discussion. Je suis convaincue que nous pouvons aller au-delà. Nous devons atténuer les craintes de nombreuses communautés, car c'est tout ce que nous savons. Je sais que le Sénat a réalisé une excellente étude sur la Loi sur les Indiens, mais nous devons travailler ensemble pour aller au-delà de cette loi tout en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte.

La sénatrice Sorensen : Madame Caron, je suis ravie de vous voir.

J'aimerais revenir sur la question de la sénatrice Coyle, lorsque vous discutiez des principes de l'élaboration conjointe. On tend maintenant à utiliser et surutiliser « élaboration conjointe », comme pour le mot « consultation », d'ailleurs. J'aimerais vraiment savoir en quoi consiste le processus que vous venez de décrire pour la rédaction de principes d'élaboration conjointe que tous peuvent comprendre. Y a-t-il des travaux semblables en cours pour le mot « consultation », de façon à définir ce qu'est une véritable consultation?

La question est pour vous, madame Caron. J'ignore si Mme Smith a aussi un commentaire à ce sujet.

Ms. Caron: It is great to see you as well. I'm sad that I can't be there in person, but it is great to see you virtually.

To the best of my knowledge, there is no work being done to jointly understand what "consultation and cooperation" means. I think you've all seen some of the discrepancies between what we understand "consultation and cooperation" to mean versus some of our Government of Canada colleagues. I referenced that in my opening remarks.

It would be extremely beneficial for us to be able to co-develop what that means because there are so many inconsistencies. Right now, it is the MNC's position that "consultation and cooperation" has the same legal meaning in UNDA, as Parliament has imported the standard from UNDRIP into Canadian law.

To uphold Canada's obligation by ensuring adherence to the minimum standards articulated in UNDRIP, consultation and cooperation processes have to be designed to achieve the end of obtaining free, prior and informed consent of the Métis Nation. It has to be based in consent of the parties, not predetermined by Canada, including initial assessments of impacts on the Métis Nation and Métis rights. Cooperation and consultation have to promote and respect the processes of our Métis governments, informed by Métis values, culture, traditions and law.

What we're seeing now is a complete lack of capacity to go beyond broad engagement. That's where the government is stuck right now. They say that they provided us with the opportunity to consult through these broad engagement sessions, and that's not even the minimum standard, from our perspective.

Senator Sorensen: Thank you. We're hearing that a lot.

Senator Martin: Thank you to our witnesses this evening. It's nice to see you, albeit online.

As I was listening to my colleagues' questions, I had a question in mind, but I feel as if I'm just beginning to understand the complexity of this action plan, how it's being "implemented" or "enforced," top-down versus bottom-up.

President Caron, you just talked about the lack of capacity to go forward beyond broad engagement. My question was about how it has been going since the release. It has been close to a year since the release of the action plan, which took about two years to compile. There are 181 measures. That's a lot to deal with.

Mme Caron : Je suis heureuse de vous voir aussi. Je suis triste de ne pas pouvoir être là en personne, mais c'est un plaisir de vous voir virtuellement.

À ma connaissance, il n'y a pas de travaux en cours pour arriver à une compréhension mutuelle de « consultation et coopération ». Je pense que vous avez tous pris connaissance des divergences qui existent entre notre définition de « consultation et coopération » et celle de certains de nos collègues au gouvernement du Canada. J'en ai parlé dans ma déclaration préliminaire.

Arriver à une définition commune serait extrêmement utile, car il y a énormément d'incohérences. Actuellement, le Ralliement national des Métis estime que les termes « consultation et coopération » ont la même signification juridique dans la Loi sur la DNUDPA, étant donné que le Parlement a intégré la norme de la DNUDPA dans le droit canadien.

Pour que le Canada s'acquitte de ses obligations en veillant au respect des normes minimales énoncées dans la DNUDPA, les processus de consultation et de coopération doivent être conçus pour obtenir le consentement préalable, libre et éclairé de la nation métisse. Ils doivent être fondés sur le consentement des parties et non prédéterminés par le Canada, et doivent comprendre les évaluations initiales des répercussions sur la nation métisse et les droits des Métis. La coopération et la consultation doivent promouvoir et respecter les processus de nos gouvernements métis, et être fondées sur les valeurs, la culture, les traditions et le droit métis.

Ce qu'on observe aujourd'hui, c'est un manque total de capacité d'aller au-delà d'un simple engagement général. Voilà où le gouvernement est bloqué. Il affirme nous avoir donné l'occasion de participer dans le cadre de ces séances de consultation générales, mais de notre point de vue, cela n'atteint même pas la norme minimale.

La sénatrice Sorensen : Merci. C'est ce que nous entendons souvent.

La sénatrice Martin : Je remercie nos témoins de ce soir. C'est un plaisir de vous voir, bien que ce soit virtuellement.

Une question m'est venue à l'esprit tandis que j'écoutais les questions de mes collègues, mais j'ai le sentiment que je commence à peine à comprendre la complexité de ce plan d'action, la façon dont il est « mis en œuvre » ou « appliqué », et l'approche descendante par rapport à l'approche ascendante.

Madame Caron, vous venez de parler de l'impossibilité d'aller au-delà d'une consultation générale. Ma question portait sur l'évolution de la situation depuis la publication du plan d'action, il y a près d'un an, et dont la préparation a pris environ deux ans. Il y a 181 mesures. C'est beaucoup.

Am I correct in understanding that in order to go forward, the engagement you need to do with your organizations and community has been challenging in that you have a lot of groups and individuals to hear from, so that, at best, it has been sort of a broad engagement? I was curious how much you have done within your own groups. I can only imagine trying to deal with this action plan and all of the measures that you want to go forward with.

I first want to understand how that has been within your own group. What are the challenges, be they financial or time constraints? How has it been for each of your groups, for the Métis Nation and for NWAC?

Ms. Caron: Thank you, Senator Martin. It's great to see you.

I first want to clarify that the broad engagement barrier that we face is not for us to broadly engage with the Métis Nation; it's Canada. When they are looking to engage on a piece of legislation, program or policy, they are the ones who are implementing these broad engagement processes. They'll just put up a web page, send us an email and say, "Métis Nation, you, as a nation within this nation, can give us some input, if you want, by going to this web link and sending us an email."

That's not cooperation and consultation. That's what I mean by the broad engagement not even meeting the minimum standard of cooperation and consultation.

The action plan itself is complex. It has a lot within it. However, I'm proud of the process that we utilized to co-develop the action plan as it exists today.

For the Métis Nation specifically, we had working groups with all of our Métis governments — who are democratically elected — with their public services, to co-develop around what the priorities of the Métis Nation are, in order to establish what goes into that Métis-specific chapter. We used our own self-determined governance systems to ensure all the action plan measures for the Métis Nation were reviewed by elected officials, to ensure we used our processes and achieved all of the approvals that were necessary. Even with limited capacity, we met our duties to consult with our nation to ensure the action plan was actually representative of the Métis Nation's priorities.

Now that we're in the process of implementing the action plan, we still face a number of structural barriers. One of them is funding. The Métis National Council and our Governing

Si j'ai bien compris, étant donné le grand nombre de groupes et de personnes à entendre, vous avez eu de la difficulté à mener les consultations nécessaires auprès de vos organisations et de votre communauté pour aller de l'avant, de sorte que ces consultations, dans le meilleur des cas, étaient de nature plutôt générale. J'aimerais savoir ce que vous avez fait au sein de vos propres groupes. Je ne peux qu'imaginer ce que c'est que d'essayer de s'occuper de ce plan d'action et de l'ensemble des mesures que vous voulez mettre en œuvre.

Je voudrais d'abord comprendre comment cela s'est passé dans vos groupes respectifs. Quels étaient les défis, notamment les contraintes financières ou les contraintes de temps? Comment cela s'est-il passé pour vos groupes respectifs, pour la Nation métisse et pour l'AFAC?

Mme Caron : Merci, sénatrice Martin. C'est un plaisir de vous voir.

Je tiens d'abord à préciser que l'obstacle des consultations générales auquel nous sommes confrontés n'est pas lié à l'engagement général avec la Nation métisse, mais au Canada. C'est le Canada qui, lorsqu'il veut mener des consultations sur une mesure législative, un programme ou une politique, met en place des processus généraux, et se contente de créer une page Web ou de nous envoyer un courriel disant : « Nation métisse, en tant que nation au sein de cette nation, vous pouvez nous envoyer vos commentaires, si vous le souhaitez, en suivant ce lien Web et en nous envoyant un courriel ».

Ce n'est pas ce qu'on appelle une véritable coopération et une véritable consultation. Selon moi, c'est une consultation de nature générale qui ne satisfait même pas à la norme minimale en matière de coopération et de consultation.

Le plan d'action en soi est complexe. Il contient beaucoup de choses. Cependant, je suis fière du processus que nous avons utilisé pour l'élaboration conjointe du plan d'action dans sa forme actuelle.

Quant à la Nation métisse en particulier, nous avons formé des groupes de travail avec l'ensemble des gouvernements métis — qui sont démocratiquement élus — et leur fonction publique respective, pour définir, ensemble, les priorités de la Nation métisse et le contenu du chapitre consacré aux Métis. Nous avons utilisé nos propres systèmes de gouvernance autonome pour veiller à ce que toutes les mesures du plan d'action visant la Nation métisse soient examinées par les représentants élus, pour veiller à utiliser nos propres processus et obtenir toutes les approbations nécessaires. Malgré les capacités limitées, nous avons respecté notre obligation de consulter notre nation pour veiller à ce que le plan d'action soit réellement représentatif des priorités de la Nation métisse.

Alors que le plan d'action est en voie d'être mis en œuvre, nous sommes toujours confrontés à un certain nombre d'obstacles structurels, notamment le financement. Le

Members have taken on a significant amount of work without adequate self-determined funding. What I mean by that is oftentimes there will be little pots of funding, but it's determined by the Government of Canada how we spend those funds rather than us determining how we want to implement these action plan measures. We keep hearing from officials that there is no more dedicated funding for UNDA implementation. We didn't see any more dedicated funding for UNDA implementation in this past budget, and we advocated for more. It's never been enough.

The second structural barrier that we are faced with is difficult, because in the development of the action plan, this is a document that has been put in front of Parliament. It has been tabled within Parliament. These are priorities that we assumed had been accepted by both the Métis Nation and the Government of Canada. It seems that this should provide the Government of Canada with a significant mandate to implement these action plan measures. However, after the tabling of the action plan, we've had multiple discussions with departments — between the Métis National Council, our Governing Members and Government of Canada officials — and the Government of Canada is relying on this excuse that there's a lack of a clear mandate to undertake the work of actually implementing the action plan measures.

This excuse that there's no mandate to implement the action plan measures is one of the biggest challenges we're faced with right now, even though — as I said — we figured that this document being co-developed, accepted and tabled in front of Parliament would provide sufficient mandate to do so.

The third structural barrier we come up against is that lack of a co-developed, defined position on what “consultation and cooperation” is. That continues to be a barrier.

Those are the three barriers: funding, the excuse of a lack of a mandate or authority to implement the action plan and the lack of a co-developed position on cooperation and consultation.

We continue to be extremely dedicated to the implementation of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act and the action plan, because we see this as such a unique position and time in our history, that we are able to use this as a tool to continue to have our rights recognized and implemented in this country. Simply put, that's the future of this country. We have to accept that this is what the future looks like. We just have to do the work now.

Ralliement national des Métis et nos membres dirigeants ont entrepris énormément de travail sans financement autodéterminé adéquat. J'entends par là qu'il y a souvent un peu de financement, mais que l'utilisation des fonds est décidée par le gouvernement du Canada, au lieu que nous décidions nous-mêmes comment mettre en œuvre les mesures de notre plan d'action. Les fonctionnaires nous disent sans cesse qu'il ne reste plus de fonds dédiés pour la mise en œuvre de la Loi sur la DNUDPA. Nous n'en avons pas vu dans le dernier budget, alors que nous en avons demandé plus. Le financement n'a jamais été suffisant.

Le deuxième obstacle structurel auquel nous sommes confrontés est difficile à surmonter, car le plan d'action élaboré est un document qui a été présenté au Parlement. Il a été déposé au Parlement. Il s'agit de priorités qui sont censées avoir été acceptées par la nation métisse et le gouvernement du Canada. Il nous semble que cela devrait donner au gouvernement du Canada un mandat très clair aux fins de la mise en œuvre des mesures prévues dans ce plan d'action. Cependant, après le dépôt du plan d'action, nous avons eu de multiples discussions avec les ministères — entre le Ralliement national des Métis, nos organisations membres et les représentants du gouvernement du Canada —, et le gouvernement du Canada invoque sans cesse l'absence d'un mandat clair qui lui aurait permis d'entreprendre la mise en œuvre des mesures prévues dans le plan d'action.

Cette excuse est l'une des principales difficultés qui se dressent devant nous en ce moment, même si — comme je l'ai dit — nous pensions que ce document élaboré conjointement, accepté par les deux parties et déposé devant le Parlement fournirait un mandat suffisant pour passer à l'action.

Le troisième obstacle structurel auquel nous nous heurtons est l'absence d'une position établie et définie de concert quant à ce qu'on entend exactement par « consultation et coopération ». Cela demeure problématique.

Voilà les trois obstacles : le financement, l'excuse d'un mandat ou d'un pouvoir pas suffisamment clair pour mettre en œuvre le plan d'action et l'absence d'une position établie conjointement concernant la coopération et la consultation.

Nous demeurons extrêmement déterminés à assurer la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et du plan d'action, parce que nous estimons nous retrouver dans une position et à un moment sans précédent dans notre histoire en pouvant compter sur un outil nous permettant de continuer à faire reconnaître concrètement nos droits dans ce pays. Autrement dit, c'est de l'avenir de ce pays dont il est question. Chacun doit accepter le fait que c'est le futur qui nous attend. Il ne nous reste plus maintenant qu'à faire le nécessaire.

Senator Martin: Thank you for clarifying that you have done your part and are ready, and it's the government that is yet to be able to implement in the way that you expect it. It was very helpful to identify those three barriers.

Ms. Smith, did you want to add anything?

Ms. Smith: I think President Caron did a really good job of outlining a lot. I will add that we do face a barrier in terms of capacity, which equals funding. We also had a lot of pushback from government around that meaningful engagement. There were a lot of delays in terms of even getting the draft national action plan as opposed to other Indigenous organizations. There were a lot of challenges for us.

I do want to bring up another point, though. When we talk about UNDRIP, and reconciliation and these things — certainly when we talk about the relationship aspect of it — we have to be mindful of operational practices within government as well. Often, on my end and in my experience, co-development will mean that the Government of Canada drafted something and wants our feedback; they may or may not include it. Obviously, that's not co-development.

There are operational practices that do that. I'll give you an example. Bill C-61 is —

The Chair: Ms. Smith, I'm sorry to interrupt. Could I get you to wrap up? I apologize, but we have a hard stop at 7:35 p.m. because we have another panel. Feel free to put anything additional in writing to our clerk within seven days.

Ms. Smith: Certainly. I was just going to say that the First Nations clean water act says that it's UNDRIP compliant, but it doesn't have Indigenous women as water carriers in it. That's an operational practice, to throw out those words and not in a meaningful way.

Thank you.

The Chair: Thank you for that.

The time for this panel is complete. I wish to again thank our witnesses for joining us today. As I mentioned earlier, if you wish to make any subsequent submissions, please submit them by email to our clerk within seven days.

La sénatrice Martin : Merci d'avoir précisé que vous avez rempli votre partie du contrat et que vous êtes prêts, et que c'est le gouvernement qui n'est pas encore capable de mettre en œuvre les mesures que vous attendez. Vous nous avez grandement éclairés en cernant ces trois obstacles.

Madame Smith, voulez-vous ajouter quelque chose?

Mme Smith : Je pense que Mme Caron a très bien décrit la situation. J'ajouterais que nous nous heurtons à un problème pour ce qui est de la capacité, c'est-à-dire du point de vue des ressources financières. Nous avons également été confrontés à une forte réticence dans nos efforts pour obtenir un engagement significatif de la part du gouvernement. Comparativement à d'autres organisations autochtones, il y a eu beaucoup de retard dans la présentation d'une ébauche de plan d'action national. Nous avons dû composer avec bien des difficultés.

Je voudrais cependant soulever un autre point. Lorsqu'il est question de la Déclaration des Nations unies, de la réconciliation et de tous ces enjeux — assurément du point de vue relationnel —, nous devons aussi demeurer conscients des modes de fonctionnement du gouvernement. D'après ce que j'ai pu moi-même observer, il est fréquent que le gouvernement du Canada rédige quelque chose pour nous demander après coup notre avis, sans nécessairement en tenir compte par la suite. De toute évidence, on ne peut pas parler ici d'un processus conjoint d'élaboration.

Il existe des pratiques opérationnelles en ce sens. Je vais vous donner un exemple. Le projet de loi C-61 est...

Le président : Madame Smith, je suis désolé de devoir vous interrompre. Pourrais-je vous demander de conclure? Je m'excuse, mais nous devons nous arrêter à 19 h 35 pile, car nous accueillons ensuite un autre groupe de témoins. N'hésitez pas à envoyer tout complément d'information par écrit à notre greffière dans un délai de sept jours.

Mme Smith : Certainement. J'allais juste souligner que la Loi sur l'eau propre des Premières Nations se prétend conforme à la Déclaration des Nations unies, mais ne fait aucunement état de la responsabilité des femmes autochtones à l'égard de l'eau. Il est courant que l'on se permette ainsi des affirmations sans que celles-ci soient vraiment significatives.

Merci.

Le président : Merci pour ces précisions.

Le temps prévu pour ce premier groupe est écoulé. Je tiens à remercier une nouvelle fois nos témoins d'avoir été des nôtres aujourd'hui. Comme je l'ai mentionné précédemment, si vous avez d'autres observations à nous transmettre, veuillez les faire parvenir par courriel à notre greffière dans les sept jours.

I would now like to introduce our next witnesses. From the Union of British Columbia Indian Chiefs, Marilyn Slett, Chief & Secretary-Treasurer; and from the Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariat, John G. Paul, Executive Director. Thank you both for joining us today. The witnesses will provide opening remarks of approximately five minutes, which will then be followed by a question-and-answer session with the senators. I invite Chief Slett to give her opening remarks.

Marilyn Slett, Chief & Secretary-Treasurer, Union of British Columbia Indian Chiefs: Hello. I'm the Secretary-Treasurer for the Union of British Columbia Indian Chiefs, or UBCIC, and the elected chief councillor for the Heiltsuk Tribal Council. My community is located on the central coast of British Columbia. Thank you for the invitation to be here before you today on behalf of the Union of British Columbia Indian Chiefs.

We have four different areas highlighted priorities that we wanted to briefly cover: First Nations-led implementation, lack of government mandates, whole-of-government approaches and funding.

Regarding the first topic — the UBCIC is a provincial advocacy organization that advocates for First Nations' inherent Aboriginal rights, title, and jurisdiction in the province of B.C. We continue to advocate for the full implementation of the UN declaration in Canada through a First Nations-led, distinctions-based and land-based approach.

To achieve this potential, Canada must come to the table and demonstrate its commitment to upholding these standards through a whole-of-government, comprehensive and coordinated framework which recognizes First Nations' right to self-determination and self-government.

We have had some concerns and they are as follows: first, an expedited development timeline which didn't permit fulsome participation from First Nations; second, a lack of capacity for funding for First Nations to adequately participate; third, a lack of transparency around how First Nation priorities were incorporated into the action plan; and fourth, the content of many of the APMs were derived from existing commitments and existing initiatives.

Moving into the whole-of-government approach, we have stressed in previous meetings with the federal government a potential solution to the current ad hoc and disjointed implementation effort, which has a concerning impact of overwhelming First Nations' technical capacity, resulting in insufficient engagement and an infringement of our rights to

J'aimerais maintenant vous présenter nos prochains témoins. Nous accueillons Mme Marilyn Slett, cheffe et secrétaire-trésorière de l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique; et M. John G. Paul, directeur général du Secrétariat du Congrès des chefs des Premières Nations de l'Atlantique. Merci à tous les deux de vous être joints à nous aujourd'hui. Les témoins disposent de cinq minutes chacun pour un exposé liminaire. Nous passerons ensuite aux questions des sénateurs. J'invite la cheffe Slett à nous présenter ses observations préliminaires.

Marilyn Slett, cheffe et secrétaire-trésorière, Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique : Hello. Je suis la secrétaire-trésorière de l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique (UBCIC), et la conseillère en chef élue du Conseil tribal des Heiltsuk. Ma communauté est située dans la zone côtière centrale de la Colombie-Britannique. Je vous remercie de m'avoir invitée à comparaître devant vous aujourd'hui au nom de l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique.

Nous avons retenu quatre priorités dont nous souhaiterions vous entretenir brièvement : la mise en œuvre par les Premières Nations, l'absence de mandats gouvernementaux, les approches pangouvernementales et le financement.

En ce qui concerne le premier sujet, l'UBCIC est une organisation provinciale qui défend les droits, titres et compétences autochtones inhérents des Premières Nations de la Colombie-Britannique. Nous continuons à préconiser la mise en œuvre intégrale de la Déclaration des Nations unies au Canada au moyen d'une approche dirigée par les Premières Nations, fondée sur les distinctions et axée sur le territoire.

Pour que cela puisse se concrétiser, le Canada doit s'asseoir à la table et démontrer son engagement à faire respecter ces normes par l'entremise d'un cadre pangouvernemental, global et coordonné qui reconnaît le droit des Premières Nations à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale

Nous avons fait valoir certaines de nos préoccupations dans ce contexte. Premièrement, un calendrier d'élaboration accéléré n'a pas permis une pleine participation des Premières Nations. Deuxièmement, la capacité de financement est insuffisante pour permettre aux Premières Nations de participer adéquatement. Troisièmement, on déplore un manque de transparence quant à la façon dont les priorités des Premières Nations ont été intégrées au plan d'action. Et, quatrièmement, bon nombre des mesures prévues dans le plan d'action découlent directement d'engagements et d'initiatives déjà existants.

Parlons d'abord de la nécessité d'une approche pangouvernementale. Lors de rencontres précédentes avec le gouvernement fédéral, nous avons mis de l'avant une solution possible à l'effort de mise en œuvre ad hoc et décousu actuel qui fait en sorte que les capacités techniques des Premières Nations sont vite dépassées, ce qui entraîne un engagement insuffisant et

free, prior and informed consent. It is the necessary co-development of a comprehensive whole-of-government approach to UNDA implementation. Such a framework is essential to the successful implementation of UNDA and must guide all federal ministry efforts to bring their policies, bylaws and practices into alignment with the UN declaration.

We also wanted to touch on the lack of government mandates. The UBCIC is a member of the First Nations Leadership Council. We have entered into a bilateral memorandum of understanding, or MOU, with the Minister of Justice to begin developing a work plan to support the co-implementation of the action plan. We have begun working to implement the UN declaration at this table and others. We are already noticing a gap and lack of sufficient mandates from the Government of Canada, with a lack of whole-of-government commitment and framework mandating First Nations co-implementation of the action plan measures, and a lack of commitment to any coordination effort to ensure First Nations' priorities are driving the implementation of the action plan measures.

We also wanted to touch on the topic of funding, and you've already heard about it from the other two speakers. For this work to be done in a way that truly supports First Nations in both the short and long term, adequate funding and resources must be provided directly to First Nations. Without this funding, achieving the human rights standards of free, prior and informed consent is not possible.

It is essential for the Government of Canada to commit to funding implementation efforts to act as a true partner in the process to achieve reconciliation.

I found it interesting with the earlier comments around "reconciliation" being a buzzword. I want to share something from my community: We don't have a word for "reconciliation" in our language, Heiltsuk, but we do have the term [Indigenous language spoken], which means "to turn something around — to make it right again."

The UN declaration is the framework for reconciliation as articulated by the Truth and Reconciliation Commission. We must think carefully about how we can use the declaration to make meaningful change for First Nations across Canada. It is all of our responsibility to ensure an equitable future for everyone.

Thank you.

une violation de notre droit à un consentement libre, préalable et éclairé. Il est nécessaire de développer conjointement une approche pangouvernementale globale aux fins de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies. Un tel cadre est essentiel à une mise en œuvre efficace de la Déclaration, et devrait guider tous les efforts des ministères fédéraux pour aligner leurs politiques, leurs règlements et leurs pratiques sur cette déclaration.

Nous voulions également aborder la question de l'absence de mandats gouvernementaux. L'UBCIC est membre du Conseil des leaders des Premières Nations. Nous avons conclu un protocole d'entente bilatéral avec le ministre de la Justice pour amorcer l'élaboration d'un plan de travail visant à soutenir la mise en œuvre conjointe du plan d'action. C'est notamment sur cette tribune que nous avons commencé à travailler à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies. Nous remarquons déjà certaines lacunes, y compris des mandats insuffisants du côté du gouvernement du Canada. Nous déplorons ainsi l'absence de l'engagement et du cadre pangouvernemental requis pour obliger l'application des mesures prévues dans le plan d'action conjointement avec les Premières Nations, et déployer les efforts de coordination nécessaires pour s'assurer que les priorités des Premières Nations guident bel et bien la mise en œuvre de ces mesures.

Nous souhaitons aussi traiter du financement, un sujet que les deux témoins précédents ont également abordé. Pour que ce travail soit effectué d'une manière qui améliore véritablement le sort des Premières Nations à court et à long terme, un financement et des ressources en quantité suffisante doivent être fournis directement aux Premières Nations. En l'absence d'un tel financement, on ne peut pas prétendre respecter les normes des droits de la personne prévoyant un consentement libre, préalable et éclairé.

Il est essentiel que le gouvernement du Canada s'engage à financer les efforts de mise en œuvre afin d'agir en véritable partenaire dans le processus de réconciliation.

J'ai trouvé intéressants les commentaires précédents sur le fait que la « réconciliation » est un terme à la mode. J'aimerais vous présenter la perspective de ma propre communauté à cet égard. Nous n'avons pas de mot pour « réconciliation » dans notre langue, le heiltsuk, mais nous avons le terme [*le témoin s'exprime en langue autochtone*], qui signifie « redresser la situation — remettre les choses en ordre. »

La Déclaration des Nations unies est le cadre de réconciliation qui a été défini par la Commission de vérité et réconciliation. Nous devons bien réfléchir à la manière dont nous comptons mettre à profit cette déclaration pour apporter des changements véritablement significatifs pour les Premières Nations du Canada. Il est de notre responsabilité à tous d'assurer un avenir équitable pour tous.

Merci.

The Chair: Thank you, Chief Slett. I now invite Mr. Paul to give his opening remarks.

John G. Paul, Executive Director, Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariat: Thank you, senators, for the opportunity to provide some comments related to the implementation of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act, 2021, and the federal action plan tabled in 2013. Our mandate as the Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs is focused on advocacy related to federal policy and the conduct of policy research, analysis and to provide culturally relevant alternatives to federal policies which impact Mi'kmaq, Wolastoqiyik, Passamaquoddy and Innu First Nation communities. All our chiefs, communities and people recognize the significance and importance of the UNDRIP Act and all elements of the declaration to empower our self-determination and the full implementation of our Aboriginal and treaty rights so we can realize our fullest potential in Canada and fully benefit all our people in all our communities.

The many specific 111 actions identified as a government-wide approach in the action plan from 2023 lack specifics on timelines and specific actions which can be demonstrated for each item and how specifically each Indigenous group from each region would be able to determine the level of impact or tangible changes which had occurred. Unless the actions lead to fundamental changes in the local First Nations communities and directly impact people in all our communities, the impact will not connect to the directions or outcomes related to our self-determination.

Each of the action items must be looked at on three levels — nationally, regionally and provincially — to determine the level of impact or changes which have occurred and whether they are visible or apparent to the people impacted in our communities. Unless our leaders see direct change and impacts at the community level, the overarching goals and action achieved would be minimal.

Both nationally, regionally and provincially specific actions must be identified to clearly demonstrate actions have been taken by all the various parts of the federal government. The lack of specific designated individuals in each federal department will not allow the level of focus needed to determine if actions are actually taken or implemented.

Le président : Merci, cheffe Slett. J'invite maintenant M. Paul à nous présenter ses observations préliminaires.

John G. Paul, directeur général, Secrétariat du Congrès des chefs des Premières Nations de l'Atlantique : Merci, sénateurs, de nous donner l'occasion de présenter nos observations sur la mise en œuvre de la Loi de 2021 sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et sur le plan d'action fédéral déposé en 2023. Le mandat du Secrétariat du Congrès des chefs des Premières Nations de l'Atlantique est axé sur la défense des intérêts liés aux politiques fédérales. Pour ce faire, nous étudions et analysons les politiques fédérales ayant une incidence sur les collectivités des Premières Nations Mi'kmaq, Wolastoqiyik, Passamaquoddy et Innu afin de pouvoir proposer des solutions de rechange tenant compte de notre culture. Nos chefs, nos communautés et nos gens reconnaissent tous la signification et l'importance de la Loi sur la DNUDPA et de tous les éléments de la déclaration pour favoriser notre autodétermination et la mise en œuvre complète de nos droits ancestraux et issus de traités de telle sorte que nous puissions nous épanouir pleinement au Canada au bénéfice de tous nos membres dans toutes nos communautés.

Le plan d'action de 2023 propose pas moins de 111 mesures dans le cadre de ce qui est présenté comme une approche pangouvernementale. Il en ressort toutefois un manque de précision quant aux délais à respecter et aux résultats concrets pouvant être démontrés dans chaque cas, et notamment quant à la façon dont chaque groupe autochtone de chaque région pourra déterminer si un impact véritable ou des changements concrets ont pu se faire sentir. Si les mesures prises ne conduisent pas à des changements fondamentaux dans les communautés locales des Premières Nations et n'ont pas une incidence directe sur les membres de nos différentes communautés, elles ne contribueront aucunement à nos orientations ou à nos objectifs en matière d'autodétermination.

Chacune des actions mises de l'avant doit être examinée aux trois échelons — national, régional et provincial — pour déterminer son niveau d'impact et la mesure dans laquelle les changements apportés sont visibles ou apparents pour les personnes concernées dans nos communautés. Si nos dirigeants ne sont pas à même de constater des changements et des impacts directs dans leur communauté, les mesures prises n'auront que très peu d'effet véritable sur l'atteinte des objectifs globaux.

Aux échelons national, régional et provincial, il convient de cibler des mesures précises pour démontrer clairement que diverses entités du gouvernement fédéral sont bel et bien passées à l'action. L'absence de personnes désignées dans chaque ministère fédéral ne permettra pas d'obtenir le niveau d'attention nécessaire pour déterminer si des mesures sont effectivement prises ou mises en œuvre.

On the Indigenous side, to maintain a level of focus and applied attention, it is critical a specific advocacy role person or persons be identified at each community and all Indigenous organizations involved in each of the actions identified and actioned in the larger action plan. This should also be the case regionally and provincially with each government impacted or given the responsibility to act.

A major gap with many actions is the lack of specific financial resources to establish a specific policy or program-level work and focused actions. The lack of resources will deteriorate the value of the tangible actions and the focus of governments and the various First Nations communities across the country.

These actions and the implementation of the UNDRIP Act and fundamental change in regulations, policies, programs and services to accommodate these new approaches and practices is fundamental for a level of success to ensure real changes occur.

The First Nations and many Indigenous organizations recognize these changes for self-determination but require ongoing support and specifically assigned people with the expertise to action implementation and apply tools of measurement of the actual changes which would occur year over year.

In terms of the 13 shared priorities and the degree to which all laws are consistent with the UNDRIP actions, I believe this will take at least decades to achieve, as it requires fundamental shifts in institutional values and approaches, which are very difficult and resistant to change.

Many of the changes required will themselves need many more incremental changes over time that will not really be recognized by those impacted. New tools and methods will need to be developed to apply a consistent process and build common consistent understanding. It will be critical for central agencies to adjust their past and ongoing practices and processes for a gradual alignment toward government-wide consistency.

Whether the level of consistency can be achieved and be adequate with First Nations and align with stated perspectives of self-determination will have to be judged against community-level perceptions of the degree to which changes have made a significant difference in their lives every day.

Du côté autochtone, pour assurer une concentration suffisante des efforts, il est essentiel qu'une ou plusieurs personnes jouant un rôle spécifique dans la défense des intérêts soient désignées dans chaque communauté et dans toutes les organisations autochtones concernées par les différentes mesures proposées et mises en œuvre dans le cadre du plan d'action national. On devrait en faire autant aux échelons régional et provincial au sein de chaque gouvernement touché ou chargé d'agir.

Une grande partie des mesures mises de l'avant souffrent d'un manque de ressources financières pouvant permettre d'établir une politique ciblée et de bien cerner les actions requises au chapitre des programmes ou des politiques. Cette insuffisance des ressources aura pour effet de miner l'atteinte de résultats tangibles en même temps que les efforts des gouvernements et des diverses communautés des Premières Nations un peu partout au pays.

Pour assurer un certain niveau de réussite et garantir de véritables améliorations, il est essentiel de prendre ces mesures aux fins de la mise en œuvre de la Loi sur la DNUDPA tout en apportant les changements fondamentaux qui s'imposent au chapitre des règlements, des politiques, des programmes et des services pour tenir compte de ces nouvelles approches et pratiques.

Les Premières Nations et de nombreuses organisations autochtones reconnaissent l'importance de ces changements pour l'autodétermination, mais ont besoin d'un soutien continu et de l'apport de personnes désignées possédant l'expertise voulue pour assurer la mise en œuvre des différentes mesures et évaluer les changements réels qui interviennent d'une année à l'autre.

En ce qui concerne les 13 priorités partagées et le degré de conformité entre nos différentes lois et les mesures prévues aux fins de la mise en œuvre de la DNUDPA, je pense qu'il faudra au moins des décennies pour y parvenir, car cela nécessite des transformations fondamentales dans les valeurs et les approches institutionnelles, ce qui ne va pas sans de nombreuses difficultés et une forte résistance au changement.

Plusieurs des changements requis exigeront eux-mêmes au fil du temps de nombreuses autres modifications progressives qui ne seront pas nécessairement manifestes pour les personnes concernées. Des outils et des méthodes devront être mis au point pour assurer la cohérence du processus et en arriver une compréhension concertée des enjeux. Il sera essentiel que les organismes centraux adaptent leurs pratiques et leurs processus passés et actuels afin de les aligner progressivement dans une volonté de cohérence à l'échelle du gouvernement.

L'efficacité à atteindre le degré de cohérence souhaité avec les Premières Nations en tenant compte de leurs perspectives déclarées d'autodétermination devra être évaluée en fonction des perceptions de chaque communauté quant à la mesure dans laquelle les changements ont fait une différence significative dans leur vie quotidienne.

In the engagements with our communities in our region, the connections between UNDRIP and the situation in the communities were not apparent to many participants. Many people saw communities as at the bottom of the mechanism of control, and many felt it was beyond the communities and the leadership to actually make the transition from the situation today toward a vision of self-determination.

In the action plan, some accountability measures are identified through the action plan and the advisory board that will be established to provide advice to the government on relative progress. This process needs to be expanded to include a way to measure impacts on Indigenous citizens in each of the provinces. An Indigenous and First Nations accountability framework must be driven locally, provincially, regionally and nationally. Only through a bottom-up process of providing inputs and tangible measurements will everybody be able to see measurable changes which have impacts or result in real change.

The relative exclusion of some provinces and lack of provincially based UNDRIP Act legislation and action plans in the Atlantic region may hinder work toward making the necessary changes needed to allow the federal government to make the changes it desires in the areas of jurisdiction in which it has powers but requires cooperation of provinces to implement actions collaboratively with Indigenous and First Nation partners.

A lack of cooperation and goodwill to execute the action plan has always been a challenge in Atlantic Canada, as provinces are not always willing to allow the ongoing evolution of self-determination in a way which will work for Indigenous communities and people. Many non-Indigenous people are worried that the changes will have negative implications. For there to be ongoing improvements in knowledge and collaboration, inclusive and transparent actions must be fully understood and supported by all citizens.

Thank you for the opportunity to provide our brief today.

The Chair: Thank you for that, John G.

We'll now move on to questions from senators.

Senator Sorensen: This is a bit of an unusual question, but it's near and dear to my heart, so I'll see how much information you have on this. I'm asking this to both of you because of your regional interests. You both represent a region.

Il est ressorti de nos consultations auprès des communautés de notre région que les liens entre la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et la situation locale n'étaient pas évidents pour de nombreux participants. Bien des gens considéraient que les communautés se trouvaient à l'échelon inférieur du mécanisme de contrôle, et beaucoup estimaient qu'il était impossible pour leurs dirigeants locaux d'opérer véritablement la transition entre la situation actuelle et une vision d'autodétermination.

Le plan d'action prévoit certains mécanismes de reddition de comptes par l'entremise du conseil consultatif qui sera mis en place pour conseiller le gouvernement sur les progrès relatifs. Ce processus doit être élargi pour inclure un outil permettant de mesurer les impacts sur les citoyens autochtones dans chacune des provinces. Un cadre de responsabilisation pour les Autochtones et les Premières Nations doit être mis en place aux échelons local, provincial, régional et national. Un processus ascendant de rétroaction est essentiel pour que tous puissent constater les changements mesurables qui ont des répercussions bien concrètes.

L'exclusion relative de certaines provinces et l'absence de législation et de plans d'action provinciaux fondés sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones dans la région de l'Atlantique pourraient entraver les efforts visant à procéder aux ajustements nécessaires pour que le gouvernement fédéral puisse apporter les changements voulus dans ses domaines de compétence. La coopération des provinces est toutefois requise pour mettre en œuvre des mesures en collaboration avec les partenaires autochtones et des Premières Nations.

Le manque de coopération et de bonne volonté pour mener à terme le plan d'action demeure problématique dans le Canada atlantique, car les provinces ne sont pas toujours disposées à permettre l'évolution continue vers l'autodétermination d'une manière qui fonctionne pour les communautés autochtones et leurs membres. De nombreux Autochtones craignent que les changements aient des conséquences négatives. Pour qu'il y ait des améliorations continues en matière de connaissance mutuelle et de collaboration, des actions inclusives et transparentes doivent être pleinement comprises et soutenues par tous les citoyens.

Merci de nous avoir donné l'occasion de présenter notre mémoire aujourd'hui.

Le président : Merci à vous, monsieur Paul.

Nous passons maintenant aux questions des sénateurs.

La sénatrice Sorensen : J'ai une question un peu inhabituelle, mais elle me tient à cœur. Je vous la pose à tous les deux en raison de vos intérêts régionaux. Vous représentez tous deux une région.

I have the privilege of living in Banff National Park. My question is this: The action plan calls for Parks Canada to work with First Nations, Inuit and Métis to:

... support implementation of Indigenous systems of law and governance through a spectrum of governance, decision-making and management approaches in areas of interest including, but not limited to: economic and employment benefits; tourism; management plans; protection and conservation strategies; establishment of Indigenous Protected and Conserved Areas; access; archaeology; research, and restoration initiatives.

Do either of you work directly with Parks Canada in any way, and what would you like to see from them?

I saw the archaeological dig near Louisbourg a couple of years ago. That was fascinating. Sorry. I digress.

Mr. Paul: I don't work directly with them, but I deal with people who actually work with Parks Canada on the development of these new approaches. I find that they're pushing the boundaries of trying to incorporate Indigenous values and perspectives into what's occurring in the park. It really demonstrates their level of commitment and dedication to actually trying to make UNDRIP real within the park, which makes it more real for people.

If Parks Canada is able to make it work, why can't some other department make it work? That's how I look at it.

I know that in Prince Edward Island, they're developing a new park, even. I'm looking at that and seeing that maybe there are some good synergies and good karma within Parks Canada to actually figure out some of these things, because they've had longstanding relationships and understand fully the archaeological and historical significance of things within the park, and that creates the fundamental connection to allow this growing sense of doing the right thing.

Maybe they should be the standard.

Senator Sorensen: I appreciate that.

Ms. Slett, I'm coming to you, but I just want to say that I know they're working really hard on it across this country, and any park or historic site I've been to with that focus, it is a huge education for all Canadians and the rest of the world. That is what I say about this tourism: It's the truth. They're telling the truth.

J'ai le privilège de vivre dans le parc national de Banff. Ma question est la suivante : Le plan d'action demande à Parcs Canada de collaborer avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis pour :

... soutenir la mise en œuvre des systèmes de droit et de gouvernance autochtones grâce à un éventail d'approches de gouvernance, de prise de décisions et de gestion dans des domaines d'intérêt, y compris, mais sans s'y limiter : les avantages économiques et d'emploi; le tourisme; les plans de gestion; les stratégies de protection et de conservation; la création de zones autochtones protégées et conservées; l'accès; l'archéologie; les initiatives de recherche et de restauration.

L'un ou l'autre d'entre vous travaille-t-il directement avec Parcs Canada d'une manière ou d'une autre? Qu'attendez-vous de Parcs Canada?

J'ai vu les fouilles archéologiques près de Louisbourg il y a quelques années. C'était fascinant. Je m'excuse. Je m'éloigne du sujet.

M. Paul : Je ne travaille pas directement avec eux, mais je traite avec des gens qui collaborent avec Parcs Canada pour la mise au point de ces nouvelles approches. Je trouve qu'ils vont plus loin en essayant d'intégrer aux activités du parc les valeurs et les perspectives autochtones. Cela témoigne vraiment de leur détermination à essayer de concrétiser dans ce contexte la DNUDPA, ce qui la rend encore plus réelle pour les gens.

Si Parcs Canada est capable de le faire, pourquoi un autre ministère ne pourrait-il pas y parvenir? C'est ainsi que je vois les choses.

Je sais qu'à l'Île-du-Prince-Édouard, on est même en train de créer un nouveau parc. Je constate qu'il existe peut-être de bonnes synergies et un karma favorable au sein de Parcs Canada pour dénouer certaines de ces questions du fait que ces gens-là entretiennent des relations de longue date avec nous et comprennent parfaitement l'importance archéologique et historique des choses qui se trouvent dans le parc, ce qui crée le lien fondamental permettant de telles avancées.

Peut-être que cela devrait être la façon normale de faire les choses.

La sénatrice Sorensen : Je vous remercie.

Madame Slett, je viens à vous, mais je veux simplement dire auparavant que je sais qu'ils y travaillent très fort partout au pays et que dans tous les parcs et les sites historiques où je me suis rendue et où l'on mettait cela en pratique, ce sont des enseignements majeurs pour tous les Canadiens et le reste de la planète. C'est ce que je dis à propos de ces sites touristiques : c'est la vérité, on dit la vérité.

Ms. Slett, I don't know if you have any comments to add from British Columbia.

Ms. Slett: Yes, we've been working with Parks Canada. There's a large body of work still to be completed. We're working on things like feasibility studies and some timelines for commitments for protection by 2025.

As coastal communities in British Columbia, we have a long history that is deeply embedded in protecting our homelands. We've been doing a lot of things around marine-use and land-use planning. A lot of that does include some work with Parks Canada.

Certainly, it's an opportunity to advance reconciliation, and for us, it is critical to marine protection in those areas.

Senator Sorensen: I appreciate both your comments. Thank you very much.

Senator Arnot: Thank you, witnesses.

Mr. Paul, I have two questions. Sir, your organization, the Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariat, has done a lot of work on climate change initiatives, fisheries management and policy advocacy. As an advocate for Indigenous communities in Atlantic Canada, what are some of the key policy changes your organization is pushing for at the national and provincial levels, and do these align with or differ from the aims of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act?

Second, I'd like to know a bit about your forward-looking socioeconomic impact projects or initiatives and how you might use the UNDRIP Act to drive those projects.

Mr. Paul: I think the most important part is developing common standards of measurement for everything. One of the most important things that I've learned from dealing with government is the vagueness of words, and that words translated into different languages can mean different things. The problem with that is that people understand things differently. Unless you have a consistent measuring stick — whether it's inches or centimetres or the metric system or whatever — people will never understand how something has changed from here to there.

With UNDA, the big issue I had was that it was everything for everybody. Why didn't we just take one piece and focus on that, get it done and then go to the next one? That would be logical, but instead they created more vagueness — pages and pages of it — and 115 actions, where the layman or someone from the

Madame Slett, je ne sais pas si vous aimeriez ajouter quelque chose au sujet de la Colombie-Britannique.

Mme Slett : Oui, nous travaillons avec Parcs Canada. Il reste encore beaucoup de travail à faire. Nous travaillons notamment sur des études de faisabilité et des calendriers d'engagements en matière de protection d'ici 2025.

Nous sommes des communautés côtières, et à ce titre, notre histoire est enracinée profondément dans la protection de nos terres depuis très longtemps. Nous travaillons beaucoup sur la planification de l'utilisation des ressources marines et terrestres, et souvent avec Parcs Canada.

C'est assurément une occasion de favoriser la réconciliation, et pour nous, c'est essentiel afin d'assurer la protection des ressources marines dans ces régions.

La sénatrice Sorensen : Je vous sais gré à tous les deux de vos réponses. Merci beaucoup.

Le sénateur Arnot : Je remercie les témoins d'être avec nous.

Monsieur Paul, j'ai deux questions. Votre organisme, le Secrétariat du Congrès des chefs des Premières Nations de l'Atlantique, a beaucoup travaillé sur les initiatives liées aux changements climatiques, à la gestion des pêches et aux revendications politiques. En tant que défenseur des communautés autochtones du Canada atlantique, quels sont les principaux changements de politique prônés par votre organisme aux échelons fédéral et provincial, et correspondent-ils aux buts de la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones?

Ensuite, j'aimerais que vous nous parliez un peu de vos initiatives ou vos projets prospectifs qui portent sur les répercussions socioéconomiques, ainsi que de l'utilisation que vous pouvez faire de cette loi pour les faire avancer.

M. Paul : Je pense que ce qui est le plus important, c'est d'élaborer des normes de mesures communes pour tous les éléments. L'une des choses les plus importantes que j'aie apprises en travaillant avec le gouvernement, c'est que les mots ne sont pas précis et que les mots traduits dans différentes langues peuvent prendre différents sens. Les gens vont donc comprendre les choses différemment, et c'est le problème. À moins d'avoir une mesure toujours identique — qu'il s'agisse de pouces ou de centimètres, du système métrique ou d'un autre —, les gens ne comprendront jamais les changements survenus au fil des ans.

Au sujet de la loi, mon gros problème était que c'était tout pour tout le monde. Pourquoi ne pas nous concentrer sur un élément, nous en occuper, puis passer à un autre? Ce serait une façon logique de procéder, mais ils ont rendu tout encore plus flou — des pages et des pages d'éléments flous —, 115 mesures,

general public is asking, “Well, what does that mean?” If you don’t have a measuring stick for what it means and you’re not able to define it, you will never understand.

In terms of our communities, our priorities and what we advocate for — our economic self-determination, language, culture, housing, infrastructure, health services — those are things that communities see and believe in every day. Until you improve those things, it’s very difficult to convince somebody who’s potentially homeless that this UNDRIP principle means anything. It’s very difficult.

Senator Arnot: Thank you very much.

Chief Slett, given your leadership roles, how does the Union of British Columbia Indian Chiefs integrate your environmental concerns with the advocacy for Indigenous rights, especially in light of climate change and the goals of UNDA? Similarly, what long-term impacts do you expect or hope to see from UNDA being implemented as you envisage it should be?

Ms. Slett: Well, with the implementation of UNDRIP, we would see improvements to First Nations’ social detriments, which include health and well-being, economic development and housing. But there are other things that are key and critical to our communities, such as the protection of lands and resources and the inclusion of working together around health and emergency preparedness. Our communities are on the front lines of climate change. We see the impacts on a daily basis here as it affects the estuaries, food sovereignty and food security in our communities.

By working together and co-implementing, co-developing and working in partnership with Canada, we would be able to see improvements in these areas.

Senator Coyle: Welcome, and thank you very much to both of our witnesses. Your testimony is very helpful to us. My first question is for Chief Slett. I just want to make sure I have it correctly. I know I can read it in the transcript, but just for this moment — you were talking about the concerns that you had with the implementation. If I heard you correctly, the first one was regarding the timeline. I think you said that perhaps the timeline was too tight — I’m not sure.

Second, I believe you mentioned a lack of funding for the capacity to actually participate, as well as an issue regarding transparency.

The last point that I captured was that things announced in UNDA were actually already in the works; it’s like old wine in new bottles. Am I right? Could you elaborate a bit on those things?

et le citoyen ordinaire se demande ce que tout cela veut dire. Sans une mesure pour savoir ce qu’il en est, et sans définition, on ne comprendra jamais ce qui se passe.

Au sujet de nos collectivités et de nos priorités — l’autodétermination économique, la langue, la culture, le logement, l’infrastructure, les services de santé —, ce sont des éléments concrets du quotidien pour les gens. Tant qu’il n’y a pas d’améliorations à cet égard, il est très difficile de convaincre quelqu’un, probablement sans abri, que les principes de la déclaration ont un sens. C’est très difficile de le faire.

Le sénateur Arnot : Je vous remercie beaucoup.

Cheffe Slett, comme vous jouez des rôles de premier plan, comment l’Union of British Columbia Indian Chiefs combine-t-elle vos préoccupations environnementales avec la défense des droits des Autochtones, en particulier dans le contexte des changements climatiques et des objectifs de la loi? De même, quels seront, selon vous, les résultats à long terme de la mise en œuvre de la loi, ceux que vous attendez ou espérez?

Mme Slett : Eh bien, la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones devrait permettre d’améliorer les déterminants sociaux des Premières Nations, ce qui comprend la santé, le bien-être, le développement économique et le logement. Toutefois, il y a d’autres éléments qui sont essentiels pour nos communautés, notamment la protection des terres et des ressources, et la collaboration dans les domaines de la santé et de la préparation aux situations d’urgence. Nos communautés sont sur la ligne de front des changements climatiques. Nous en voyons les conséquences au quotidien, car ils menacent les estuaires, ainsi que la souveraineté et la sécurité alimentaires de nos communautés.

En travaillant ensemble, en procédant à une élaboration et une mise en œuvre conjointes des mesures avec le gouvernement, nous pourrions voir des améliorations dans ces domaines.

La sénatrice Coyle : Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie d’être avec nous. Vos témoignages nous sont très utiles. Ma première question s’adresse à la cheffe Slett. Je veux simplement m’assurer de bien comprendre. Je sais que je peux lire la transcription, mais pour le moment, je ne suis pas certaine d’avoir bien compris. Vous avez parlé des préoccupations que vous aviez au sujet de la mise en œuvre. Si j’ai bien compris, la première concernait le calendrier. Je pense que vous avez dit qu’il était trop serré, mais je n’en suis pas certaine.

Ensuite, je crois que vous avez parlé d’une capacité financière insuffisante pour pouvoir participer et aussi d’un problème de transparence.

Le dernier élément concernait, je pense, le fait que ce qui a été annoncé dans la loi était déjà en cours. C’est donc du vieux vin dans de nouvelles bouteilles. Ai-je bien compris? Pouvez-vous nous en dire plus sur ces éléments?

Ms. Slett: Yes, I definitely can.

The concerns included that the expedited timeline was too short to be able to have our communities provide meaningful, fulsome participation directly from First Nations, and lack of capacity funding for First Nations to be able to adequately participate. Funding is a barrier to participation in things such as this.

On the lack of transparency and how First Nation priorities were incorporated into the action plan: There were many priorities. How were they incorporated? What was the work behind that to identify those as priorities? We would like to have greater clarity on that.

Regarding the content taken from existing commitments and pre-existing initiatives, there was concern that they were shaped into some of those priorities.

With regard to the funding example, British Columbia — the provincial NDP government here — provided a provincial government fund for B.C. First Nations to participate in the implementation of UNDRIP. That was a \$200-million fund for First Nations to apply to, to assist them in the work. There are examples that we can look at.

Senator Coyle: Thank you for that.

If I could ask Executive Director Paul a question as well: I believe you were talking about the advisory board. Could you elaborate a little bit further on that?

Mr. Paul: I think it must figure out very early on what the focus is and what the measurement is going to be, and establish it so you can actually test it, because everything gets criticized all the time — you either didn't measure it correctly or you're not using the correct information.

One of the things that I found in the last little while is that Statistics Canada now has the Indigenous Peoples Economic Account that records all the things that Indigenous people and communities are doing and tracks that information. It's a dollar-figure collection of data and performance measures, but it looks like an interesting tool for trying to figure out the best data to use to make those determinations as to whether any of the actions actually resulted in something. Everybody wants to see the outcomes, but when you have vagueness and no data to measure it with, it's like looking at a pot of stew and trying to figure out how many potatoes are in there. You'll never know until you eat all the potatoes, basically.

Senator Coyle: Thank you very much. That's a good image.

Mme Slett : Oui, je peux certainement vous en parler.

Je m'inquiétais notamment du fait que l'échéancier accéléré était trop court pour permettre une participation significative, entière et directe des communautés des Premières Nations, et aussi de leur capacité financière insuffisante pour pouvoir le faire. Le financement est un obstacle à la participation dans des situations de ce genre.

Au sujet du manque de transparence et de la façon dont les priorités des Premières Nations ont été intégrées au plan d'action... Les priorités étaient très nombreuses. Comment ont-elles été intégrées? Quel travail a été fait en amont pour déterminer qu'il s'agissait de priorités? Nous aimerions avoir plus de précisions à ce sujet.

Pour ce qui est du contenu provenant d'engagements et d'initiatives préexistantes, je craignais que ce contenu ait été modelé dans certaines de ces priorités.

Pour vous donner un exemple de financement, la Colombie-Britannique — le gouvernement néo-démocrate ici — a créé un fonds de 200 millions de dollars pour permettre aux Premières Nations de la province de participer à la mise en œuvre de la déclaration. Les Premières Nations peuvent présenter une demande pour les aider dans leur travail. Il existe des exemples que nous pouvons examiner.

La sénatrice Coyle : Je vous remercie.

J'aimerais poser aussi une question à M. Paul : je pense que vous parliez du conseil consultatif. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

M. Paul : Je pense qu'il doit établir très tôt sur quoi il faut se concentrer et quelles seront les mesures utilisées, et les utiliser pour pouvoir les tester, car on critique tout, tout le temps, soit on n'a pas pris les mesures correctement ou on n'a pas utilisé la bonne information.

J'ai constaté entre autres dernièrement que Statistique Canada publie maintenant le Compte économique des peuples autochtones qui fait état de tout ce que font les peuples et les collectivités autochtones, et il effectue un suivi de cette information. Il s'agit de montants en dollars et de mesures de rendement, et il semble que ce soit un outil intéressant pour tenter de déterminer quelles sont les meilleures données à utiliser pour savoir si les mesures prises ont donné des résultats. On veut tous voir les résultats, mais quand c'est flou et qu'il n'y a pas de données pour les mesurer, c'est comme regarder un chaudron de ragoût et se demander combien de pommes de terre il y a dedans. On ne peut pas le savoir tant qu'on ne les a pas toutes mangées, pour ainsi dire.

La sénatrice Coyle : Merci beaucoup. C'est une bonne comparaison.

It's interesting that you mention Statistics Canada. First, do you find the existing data being collected by Statistics Canada to be at least a useful baseline? And might there be a partnership with Statistics Canada, to have them collect and select data that is identified by groups like yours for the future?

Mr. Paul: I know that Statistics Canada has an expert advisory panel that develops indicators and data indicators across everything that Statistics Canada does. It's incumbent to focus on the action plan, but to figure out what part of the action plan is the best one to start with and then have the advisory experts at Statistics Canada work collaboratively with Indigenous groups to come up with specific indicators over years so you can go back and see. The way it's done in the departments is through the departmental expenditure plan, which is a business plan tabled to Treasury Board every year. Put something in there and then people will notice.

Senator Coyle: That's very helpful.

Senator Busson: I would like to ask a question, mainly to Chief Slett, if I could.

I'm new to this committee, Chief Slett, so bear with me as I work through the question that I would like to ask you. I noticed you were present when the other witnesses were talking about their perspective. One of the comments was around that person's view of one of the action plan measures: the abolition of the Indian Act.

Being from B.C., I have some appreciation of the diversity amongst nations, and especially the diversity amongst nations on the West Coast — the amazing environment that you exist in and how incredibly pristine and beautiful it is, but also how isolated your communities can be.

With your unique perspective, I would love to get your impression or opinion on this. We heard that some people were very much in favour of abolition of the act. Others said that some nations were concerned about the implications of losing the act; I think that was the way one of the witnesses put it.

Could I ask you to provide your opinion on that subject, from your unique perspective?

Ms. Slett: Thank you for the question. It's a hard question to answer because we are all unique and different nations here in B.C. There are over 200, and some of them are well developed in terms of their governing processes within the communities.

In terms of the abolishment of Indian Act, I can only speak for my own community. We're doing a lot of work in a process called [Indigenous language spoken]. I shared that the term means "to turn something around and make it right again." Part

C'est intéressant que vous parliez de Statistique Canada. Considérez-vous que les données qu'il recueille actuellement sont à tout le moins un bon point de référence? Ensuite, pourrait-il y avoir un partenariat avec Statistique Canada pour qu'il recueille et sélectionne les données définies par des groupes comme le vôtre à l'avenir?

M. Paul : Je sais qu'ils ont un groupe consultatif d'experts qui élabore des indicateurs et des indicateurs de données pour tout ce que fait Statistique Canada. Il faut se concentrer sur le plan d'action, mais déterminer par quelle partie il serait préférable de commencer, puis demander aux experts de travailler avec les groupes autochtones pour élaborer des indicateurs précis afin de pouvoir faire un suivi au fil des années. Les ministères présentent chaque année un plan de dépenses, un plan d'activités, au Conseil du Trésor. Mettez l'information dans ce document, et les gens vont le remarquer.

La sénatrice Coyle : C'est très utile.

La sénatrice Busson : J'aimerais poser une question, principalement à la cheffe Slett, si je peux me permettre.

Je suis nouvelle à ce comité, alors je vais vous demander d'être patiente pendant que je vous pose ma question. J'ai remarqué que vous étiez présente lorsque les autres témoins ont présenté leur point de vue. Un des commentaires portait sur une des mesures du plan d'action, l'abrogation de la Loi sur les Indiens.

Comme je viens de la Colombie-Britannique, je sais qu'il y a beaucoup de diversité au sein des nations, en particulier sur la côte Ouest, que la nature qui vous entoure est magnifique, qu'elle est belle et sauvage, mais aussi que les communautés sont très isolées.

Vous avez donc un point de vue unique et j'aimerais avoir votre opinion ou vos impressions sur ce qui suit. On nous a dit que certaines nations sont très favorables à l'abrogation de cette loi, alors que d'autres craignent les répercussions que cela pourrait avoir; je pense que c'est ainsi qu'un de nos témoins l'a dit.

Pourriez-vous nous donner votre opinion sur ce sujet, à partir de votre point de vue unique?

Mme Slett : Je vous remercie de la question. C'est difficile d'y répondre, car nous sommes toutes des nations uniques et différentes ici en Colombie-Britannique. Il y en a plus de 200, et certaines ont une gouvernance bien développée au sein des communautés.

Pour ce qui est de l'abrogation de la Loi sur les Indiens, je ne peux parler que pour ma communauté. Nous faisons beaucoup de travail dans le cadre d'un processus appelé [*mot prononcé en langue autochtone*], ce qui veut dire « faire marche arrière et

of that includes the development of a self-determination agreement, how we work together with our *Gvilas* — those are our laws — and Western federal laws.

When I think about conversations with elders here in the community, there have not been any Indian Act policies that have been pulled together for the benefit of Indigenous people, when we consider the membership rules and how it was originally put in place to phase out Indigenous people. Indigenous people would become part of the national collective.

These are things that are concerning to my community. We know who the Heiltsuk people are and ought to be able to include them as part of our communities. We have young families and young people in our community right now who are affected by the second-generation cut-off. They live in the community, go to the school here and attend our potlatches. They are part of the family collective. They are not recognized as Heiltsuk people under the Indian Act but certainly recognized as Heiltsuk people under our *Gvilas*.

Our communities are in different places, and so many parts of the Indian Act have been harmful to our communities. Those are the things we want to move away from.

Senator Busson: Thank you very much. I appreciate that.

Senator Martin: Thank you to our witnesses.

Mr. Paul, in your opening remarks, you described the implementation effort as “ad hoc and disjointed.” You’ve already given us some examples of what could be done. Could you offer advice? In what way do you see this current approach being so disjointed and ad hoc?

Mr. Paul: The big problem is that there isn’t consistent commitment from each of the federal departments. It’s something people are doing from the other side of their desk or as an extracurricular activity. It doesn’t work that way. Unless you have somebody who is accountable to the Treasury Board or somebody at the centre, they don’t necessarily pay attention. Unless that specific person in the department is at a DG, or director general, level or above, it gets lost in the larger machinery of the department. If Treasury Board made it a requirement that someone had to report in every department relative to the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act Action Plan, that would become a specific requirement that they would not ignore.

Unless those things get built into the business planning processes of the departments, it becomes something they do for a couple of years and then forget about it. That’s kind of how it works. Unless it gets built into the structural financial planning and processes of departments and their own business and

repartir du bon pied ». Cela consiste notamment à élaborer un accord d’autodétermination, à collaborer dans le cadre de nos *Gvilas* — nos lois — et des lois fédérales.

Quand je pense aux conversations que j’ai ici avec des aînés au sein de la communauté, il n’y a pas eu de politiques concernant la Loi sur les Indiens qui ont servi les intérêts des peuples autochtones. Prenons les règles d’appartenance qui ont été mises en place à l’origine pour faire disparaître progressivement les peuples autochtones et les fondre dans la population.

Ce sont des politiques que ma communauté trouve préoccupantes. Nous savons qui sont les Heiltsuks et nous devrions pouvoir les intégrer dans nos communautés. Nous avons de jeunes familles et des jeunes dans notre communauté actuellement qui sont touchés par l’exclusion après la deuxième génération. Ils vivent dans notre communauté, vont à l’école ici et participent à nos potlatches. Ils font partie de la famille. Ils ne sont pas reconnus comme des Heiltsuks aux termes de la Loi sur les Indiens, mais ils le sont assurément aux termes de nos *Gvilas*.

Nos communautés ne sont pas toutes rendues à la même place, et il y a tellement de parties de la Loi sur les Indiens qui leur ont causé du tort. C’est ce dont nous voulons nous éloigner.

La sénatrice Busson : Je comprends et je vous remercie beaucoup de votre réponse.

La sénatrice Martin : Je remercie nos témoins d’être avec nous.

Monsieur Paul, dans votre déclaration préliminaire, vous avez qualifié l’effort de mise en œuvre « d’ad hoc et de décousu ». Vous nous avez déjà donné des exemples de ce qui peut être fait. Pouvez-vous nous donner des conseils? Et qu’est-ce qui, selon vous, rend cette approche si ad hoc et décousue?

M. Paul : Le gros problème est lié au fait que l’engagement des ministères fédéraux n’est pas constant. Les gens s’en occupent sur le coin de leur bureau ou en marge de leur travail. Ce n’est pas ainsi que cela fonctionne. À moins d’avoir quelqu’un qui rend des comptes au Conseil du Trésor ou à l’administration centrale, ils ne s’en occupent pas nécessairement. À moins que cette personne soit un directeur général, ou d’un niveau supérieur, l’engagement se perd dans l’appareil ministériel. Si le Conseil du Trésor exigeait qu’une personne fasse rapport dans chaque ministère au sujet du plan d’action, les ministères en tiendraient compte.

Si cela n’est pas intégré aux processus de planification des activités des ministères, ils vont s’en occuper pendant quelques années et l’oublier ensuite. C’est en gros comment cela fonctionne. À moins que cela ne fasse partie intégrante des processus et de la planification financière structurels des

strategic plans, they'll never get it done. If people at the centre don't tell them to report back on these things, it doesn't get done. It's just the nature of the beast.

If the message went out that you — or whoever it is — are now the person at Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada, or CIRNAC, Indigenous Services Canada, or ISC, Fisheries or any department, this is now the person who is accountable and has to come back to us every year and report what's going on, that makes more logical sense than giving “the 115 commandments,” I'll call them, to the departments and telling them to follow them, with no consequences if they do not.

That's the real problem. Unless it stays at the top of the government's priorities, it falls down year over year, and at some point it disappears off the list.

I worry that the action plan had such a significant, important day when it was made into law; that was when it reached its pinnacle, and now it's going this way. I worry that it created great expectations in our communities that things would improve. If that's the pinnacle, the action plan will be going this way, not that way. That's why I keep emphasizing an indicator-based framework, so somebody living in Halifax or Vancouver could read a report and say, “Oh, that's what happened?” and actually see it. It's very difficult for people to understand and put these things in their own personal context. As I said, it went up fast, it got done, and now it might kind of be fading away — though hopefully not.

Senator Martin: You mentioned the centre, and that's important as well: who is at that centre when there are multiple departments involved. To try and coordinate that, it has to be that right centre, whether it is to Treasury Board or someone —

Mr. Paul: There were many ways to focus things. In the last five, six or seven years, they've introduced gender analysis consistently across the departments in all policy and program decisions. Why not have something related to UNDRIP along the same lines? The central agencies were the ones involved in actually doing this, so they need to be involved in the execution of it and connecting it back to the accountability of the individual departments. If it's not on the top 20 list of the department, the department isn't going to do it. Then they see there are no resources allocated against it; it's a double whammy to them.

Senator Martin: This question is to Chief Slett. British Columbia has been in the middle of its UNDRIP action plan since 2022, so one year ahead of the federal plan. I'm wondering

ministères et de leurs plans stratégiques et d'activités, ils ne le feront pas. Si personne au sein de l'administration centrale ne leur dit de faire rapport à ce sujet, il ne se passe rien. C'est dans la nature des choses.

Si le message était envoyé que vous êtes la personne — ou qui que ce soit d'autre — à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, ou à Services aux Autochtones Canada, ou à Pêches et Océans, ou à tout autre ministère, qui est chargée de rendre des comptes chaque année sur ce qui se passe, ce serait plus logique, selon moi, que de donner ce que j'appellerais « 115 commandements » aux ministères, et leur dire de les suivre, sans qu'il y ait de conséquences s'ils ne le font pas.

C'est le vrai problème. À moins que cela demeure une priorité du gouvernement, l'engagement faiblit d'année en année et finit par disparaître de la liste.

Je crains que le plan d'action qui était si important lorsqu'il est devenu loi — et a atteint un sommet — soit maintenant sur une pente descendante. Il a créé de grandes attentes au sein de nos communautés de voir leur sort s'améliorer. Si le plan d'action a atteint un sommet à ce moment, il est maintenant sur une pente descendante et non plus ascendante. C'est pourquoi je ne cesse d'insister pour avoir un cadre basé sur des indicateurs, afin que la personne qui se trouve à Halifax ou à Vancouver puisse lire un rapport et voir concrètement les résultats. C'est très difficile pour les gens de comprendre ces choses et de les situer dans leur contexte personnel. Comme je l'ai dit, il y a eu une ascension rapide, la loi a été créée, et il se pourrait maintenant que les efforts s'évanouissent, en espérant que ce ne soit pas le cas.

La sénatrice Martin : Vous avez mentionné l'administration centrale, et c'est important aussi : qui est ce point central lorsqu'il y a de multiples ministères concernés. Pour coordonner les efforts, il faut que ce soit à l'administration centrale, que ce soit le Conseil du Trésor ou une personne...

M. Paul : Il y a de nombreuses façons de le faire. Au cours des cinq, six ou sept dernières années, le gouvernement a intégré l'analyse comparative entre les sexes de façon uniforme dans les ministères dans toutes les décisions concernant les programmes et les politiques. Pourquoi ne pas avoir quelque chose de semblable pour la Déclaration des Nations unies sur les peuples autochtones? Ce sont les organismes centraux qui s'en sont occupés, alors ils doivent être mis à contribution pour s'occuper de la mise en œuvre et faire en sorte que les ministères rendent des comptes. Si cela ne se trouve pas sur la liste des 20 priorités d'un ministère, il ne s'en occupera pas. Ils voient alors qu'il n'y a pas de ressources allouées pour le faire; c'est un double problème pour eux.

La sénatrice Martin : Ma question s'adresse à la cheffe Slett. La Colombie-Britannique est en pleine mise en œuvre de son plan d'action de la déclaration depuis 2022, soit une année avant

whether you feel there are some things from the B.C. experience that could inform and help the federal government.

Ms. Slett: Yes, definitely. Part of it is the funding. The provincial government had put together a \$200-million fund for communities and nations to participate fully in the process.

The other is the Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act in B.C. is supported by an independent Declaration Act Secretariat responsible for not only coordinating the government's implementation efforts across provincial ministries, but also educating provincial bureaucrats on the standards of the UN declaration and liaising with First Nation communities and organizations.

An important piece here is the secretariat is led by a deputy minister doing all of this work and coordinating with other senior government tables.

Another further piece with respect to how we could look at the B.C. example — each federal government department could be coordinated by an independent body, co-governed or advised by Indigenous peoples, to work together and coordinate their efforts to ensure the work is moving forward and we're not creating redundancies or unduly burdening First Nations.

Senator Martin: Thank you very much.

The Chair: The time for this panel has ended. I wish to thank you both for joining us today. If you wish to make any subsequent submissions, please submit them by email to the clerk. We'll now suspend our meeting briefly before going in camera for a brief discussion.

(The committee continued in camera.)

le plan fédéral. Selon vous, y aurait-il des éléments dans l'expérience de la Colombie-Britannique qui pourraient guider et aider le gouvernement fédéral?

Mme Slett : Oui, assurément. Il y a notamment le financement. Le gouvernement provincial a créé un fonds de 200 millions de dollars pour aider les communautés et les nations à participer pleinement au processus.

Il y a aussi le fait que la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones bénéficie en Colombie-Britannique de l'appui d'un secrétariat indépendant qui est chargé non seulement de coordonner les efforts de mise en œuvre du gouvernement au sein des ministères provinciaux, mais aussi de sensibiliser les fonctionnaires aux normes de la déclaration et d'assurer la liaison avec les communautés et les organismes des Premières Nations.

Il y a un autre élément important. Le secrétariat est dirigé par un sous-ministre qui supervise tout ce travail et le coordonne avec les autres tables gouvernementales de haut niveau.

Et voici une suggestion inspirée de l'expérience de la Colombie-Britannique : la coordination au sein de chaque ministère du gouvernement fédéral pourrait être assurée par un organe indépendant, co-dirigé ou co-conseillé par les peuples autochtones, pour travailler avec eux et coordonner leurs efforts, afin de veiller à ce que le travail progresse et qu'il n'y ait pas de redondance et que l'on n'alourdisse pas inutilement le fardeau des Premières Nations.

La sénatrice Martin : Je vous remercie beaucoup.

Le président : Le temps prévu avec ces témoins est écoulé. Je tiens à vous remercier tous les deux d'avoir été avec nous aujourd'hui. Si vous souhaitez nous fournir plus d'information, veuillez la faire parvenir par courriel à la greffière. Nous allons maintenant suspendre brièvement la réunion avant de passer à huis clos pour une brève discussion.

(La séance se poursuit à huis clos.)